CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération André Maginot - Groupement n°31 - Toutes les générations du feu

Dossier

Institutions civiles décorées

p.5 à p.15

N°349 -Septembre 2022 3ème trimestre

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

Comité d'honneur :
Général d'armée (2S) Bertrand Ract-Madoux, Amiral (2S) Alain Oudot de Dainville, Général d'armée (2S) Denis Favier, Médecin général inspecteur (2S) Jean-Louis André, Général d'armée aérienne (2S) Stéphane Abrial, Renaud Denoix de Saint Marc, vice-président du Conseil d'Etat (H), la Ville de Paris

Présidents d'honneur :
Général (2S) Jacques Larchet
Chef d'escadrons (H) François Castanier

Président national :
Michel Bachette-Peyrade
Vice-Présidents :
Alain Bonnet, Daniel Gyre
Secrétaire général :
Emmanuel Montanié
Secrétaire général adjoint :
Fabrice Tedoldi
Trésorière nationale :
Jacqueline Combémorel
Trésorier national adjoint:
Christophe Barthélémy
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration : *Michel Bachette-Peyrade, Christophe Barthélémy, Christian Blondel, Alain Bonnet, Hervé Bonnier, Michel Bugeaud, Pierre Castillon, Jacqueline Combémorel, Franck Galland, Jean Folia, Daniel Gyre, Emmanuel Montanié, Loïc Salmon, Fabrice Tedoldi (conseiller technique).*

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :
A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur escalier H
129, rue de Grenelle - 75007 PARIS

TRÉSORIÈRE NATIONALE :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : tresoriere.ancgvm@sfr.fr

PERMANENCE SECRÉTARIAT :
mardi, mercredi et jeudi 9h30-16h00
Charlette Dumont - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

SOMMAIRE

- ÉDITORIAL 3
- DOSSIER 5

Institutions civiles décorées

- HISTOIRE 16
- CULTURE 19
- INSTITUTIONS MILITAIRES DÉCORÉES 21
- VILLES DÉCORÉES 25
- UNITÉS DÉCORÉES 29
- VIE DES SECTIONS 33
- FORMULAIRES D'ADHÉSION 35
- CARNET 39

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont accessibles sur le **site internet** :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

« Croix de guerre et Valeur militaire »

« Valeur Militaire »

« Croix de guerre et Valeur militaire »

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE
Directeur de la publication : *Michel Bachette-Peyrade*
Rédacteur en chef : *Loïc Salmon* - 01 44 42 38 47 - Courriel : bulletincgvm@sfr.fr

Imprimerie : Centr'Imprim 36101 Issoudun Cedex
Dépôt légal N° 202209.0067
Commission paritaire N° 0326 A 06885
I.S.S.N. 1247-9918

Éditorial

Messieurs les chefs de corps et commandants des unités décorées,

Mesdames et Messieurs les élus des villes décorées,

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions civiles décorées,

Chers camarades,

Au moment de rédiger cet éditorial, le temps est à notre Congrès national à Lorient en Morbihan.

Un excellent accueil nous est réservé par les autorités civiles et militaires ainsi et par les associations patriotiques, de Lorient bien sûr, mais également de tout le Morbihan et plus largement de la Bretagne. Merci à la ville de Lorient, à la Force aéronavale de Lann-Bihoué, à la Force maritime des Fusiliers marins et commandos de Lanester, pour leur accueil chaleureux. Merci aux organisateurs sous la direction de notre vice-président national Alain Bonnet, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour le succès de cet événement majeur pour notre association nationale.

Le « Dossier » de ce numéro revient sur la Journée d'étude « La Marque du Courage - Les institutions civiles décorées de la croix de Guerre » qui s'est tenue le 30 juin dernier dans les locaux parisiens de l'Institut National du Service Public (ex Ecole Nationale d'Administration). Ce fut un grand succès reconnu de tous. Merci aux acteurs des trois tables rondes, animées par nos camarades administrateurs Pierre Castillon et Franck Galland et Madame Frédérique Neau-Dufour, écrivain. Un grand merci au général d'armée Benoît Puga, Grand-chancelier de la Légion d'honneur, qui a fait à notre association nationale l'honneur de clôturer les débats. Merci également au Service historique de la Défense et au directeur de sa bibliothèque, spécialiste de la croix de Guerre, Jean-François Dubos, d'avoir permis d'élever les débats aux plus hauts niveaux, historique, scientifique et académique. Merci enfin à nos fidèles soutiens, la Fédération nationale André Maginot, La France Mutualiste et sa Fondation, ainsi que le groupe Véolia Eau, fidèle à ses origines de la Compagnie générale des Eaux.

Je tiens enfin à remercier plus particulièrement à l'occasion de ce nouveau numéro, tous ceux qui participent à l'élaboration de notre revue « Croix de Guerre et Valeur militaire » sous la direction de notre rédacteur en chef Loïc Salmon. auteurs d'articles, relecteurs, imprimeur et diffuseurs. Il s'agit d'un dur travail trimestriel, parfois fastidieux et ingrat, qui confère à notre revue une qualité éditoriale de haut niveau, faisant ainsi honneur à notre association nationale.

Bien fidèlement.

Michel BACHETTE-PEYRADE, président national

Boutique - ANCGVM

« La Croix de Guerre 14-18 »
15 € *(hors frais de port)*

« Honneur de la cité »
12 € *(hors frais de port)*

« Croix de Guerre des OPEX »
10 € *(hors frais de port)*

« La Croix de la Valeur Militaire »
10 € *(hors frais de port)*

Coupelle ANCGVM
35 € *(hors frais de port)*

« La marque de courage »
30 € *(hors frais de port)*

Médaille du centenaire ANCGVM
30 € *(hors frais de port)*

Cendrier ANCGVM
35 € *(frais de port compris)*

Couteau centenaire
20 € *(hors frais de port)*

Jeux de cartes ANCGVM
7 € *(hors frais de port)*

Pin's
4 € *(hors frais de port)*

Cravate
25 € *(hors frais de port)*

Réglement par chèque bancaire à l'ordre de : ANCGVM

À adresser à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire
Hôtel national des Invalides, 129 rue de Grenelle, 75700 PARIS CEDEX 07

Ou

Rendez-vous sur la boutique en ligne :

https://croixdeguerre-valeurmilitaire.fr/boutique/

INSTITUTIONS CIVILES DECOREES

Les quatorze grandes écoles décorées de la croix de Guerre
par Pierre Castillon, président fondateur de l'Académie des technologies p.6

Les administrations et organisations civiles décorées de la croix de Guerre
par Frédérique Neau-Dufour, professeur agrégé d'Histoire et écrivain p.8

Les entreprises et organisations professionnelles décorées de la croix de Guerre
par Franck Galland, directeur général d'Environmental Emergency & Security Services p.10

Synthèse générale
par Jean-François Dubos, conservateur en chef, Service historique de la Défense p.12

Intervention conclusive
par le général d'armée Benoît Puga, Grand chancelier de la Légion d'honneur p.14

Les quatorze Grandes Écoles

Première « table ronde »

L'année 2018 avait donné lieu à de nombreuses célébrations de la victoire de 1918. Parmi elles, un colloque « 1918 : pourquoi la victoire ? » L'Association nationale des croix de guerre et valeur militaire (ANCGVM) a publié de nombreux articles sur ce thème. Notamment, elle a tenu à évoquer les croix de Guerre obtenues par quatorze Grandes Écoles civiles après leur engagement dans les grands conflits du XXème siècle.

Ces articles ont servi de base à la table ronde et ont cité les Écoles des Arts et Métiers, l'École Supérieure des Travaux Publics, l'École centrale, l'École supérieure d'électricité, les Écoles des mines, l'École normale supérieure, les Écoles nationales d'agriculture, l'École des ponts et chaussées, l'École des chartes, l'École nationale des beaux-arts, le lycée Sainte-Geneviève de Versailles, les Écoles vétérinaires, L'École nationale de la France d'Outre-mer et l'École des hautes études commerciales. Neuf écoles ont reçu les deux croix de Guerre et cinq ont reçu l'une des deux.

Ces Écoles, en majorité situées en Ile-de-France, ont d'importantes composantes régionales : Aix, Angers, Bordeaux, Châlons, Cluny, Lille, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Rennes, Saint-Etienne et Toulouse.

Pour leur enseignement, leur engagement et l'implication de leurs professeurs, de leurs élèves et de leurs anciens, elles ont reçu des plus hautes autorités de l'État une reconnaissance officielle, croix de guerre s'ajoutant à celles reçues individuellement par les élèves, officiers, sous-officiers et hommes de troupe. En 1914-1918, en 1939-1945 ainsi que plus tard en Indochine, en Algérie ou dans les opérations extérieures, ces derniers ont servi dans l'infanterie, dans les armes savantes (génie et artillerie) et dans l'arme blindée, mais également dans la Marine et l'Aviation. La rencontre-débats du 30 juin 2022 a permis de mettre à l'honneur ces Grandes Écoles, et leurs associations regroupant environ 300.000 anciens.

Lors des manifestations patriotiques, ces écoles rendent hommage à leurs quelque 7.000 morts pour la France, et au nombre encore plus grand de blessés dans les conflits du XXème siècle. Si de nombreux enseignants, élèves et anciens ont servi sur le front, d'autres ont participé à l'arrière aux innovations préparant la victoire.

Ces écoles d'ingénieurs ont fourni les plus gros effectifs : les Arts et Métiers, Centrale, Supélec, les Mines, les Ponts et l'Agro. Mais d'autres écoles, assurant des formations différentes, ont aussi contribué à la victoire : l'École normale supérieure, l'École nationale des chartes, l'École nationale des beaux-arts, les Écoles vétérinaires, l'École nationale de la France d'Outre-mer, l'École des hautes études commerciales (HEC) et le lycée Sainte-Geneviève de Versailles, préparant aux concours des Grandes Ecoles.L'École Polytechnique, également très impliquée, n'a pas été mentionnée par la table ronde, mais a donné lieu à un quinzième article dans la revue de l'ANCGVM, amorçant une série sur les écoles militaires.

INTERVENTIONS DE LA SALLE

Ayant débuté par quatre exposés sur les Arts et Métiers, les Chartes, Centrale Supélec et Sainte-Geneviève, la séance s'est poursuivie avec des

Pierre Castillon

interventions des représentants d'autres écoles, présents dans l'auditorium, Alexandre Parodi de l'Institut national du service public. De grands noms furent cités, tels Guy Môquet pour les Arts et Métiers, Charles Péguy, Maurice Genevoix et Marc Bloch pour l'École normale supérieure, les grands innovateurs Auguste Ferrié et Louis Bréguet pour CentraleSupélec, Albert Caquot pour l'École des Ponts et Chaussées, Roland Garros pour HEC, Pierre Messmer pour l'École coloniale, les maréchaux de Lattre et Leclerc pour Sainte-Geneviève et de nombreux Compagnons de la Libération pour l'École des Mines de Paris.

La Tour Eiffel, œuvre de centralien, sauvée du démantèlement par la radiotélégraphie développée par Supélec, fut évoquée comme un signe prémonitoire de la fusion récente entre Centrale et Supélec. Le doyen de l'assistance, porteur de la croix de Guerre des théâtres d'opértions extérieurs avec palme, évoqua l'Indochine et l'Afrique, en tant qu'ancien élève de l'ENFOM, École Coloniale fermée en 1959, dont l'INSP occupe désormais les bâtiments. Et l'ENSBA, École des Beaux-Arts, rappela que sa croix de Guerre de 1914-1918 lui avait été remise par l'amiral Guépratte, le fondateur de l'ANCGVM.

Au-delà de ces références historiques, le débat a porté sur la mémoire : comment éviter l'oubli de ce passé glorieux, en transmettant son souvenir aux nouvelles générations ? De plus jeunes élèves et «alumni » ont relevé le défi et s'emploient à maintenir la mémoire vivante. Les projets ne manquent pas : récupération de plaques et drapeaux oubliés lors de déménagements, mise en commun ou réhabilitation de monuments aux morts, rencontres dans les lycées, manifestations mémorielles et articles ciblés. Jean-François Dubos, conseiller scientifique de la journée, analysa les débats de la matinée. Neuf grandes écoles « croix de Guerre » sont désormais membres de l'ANCGVM ainsi associés à ses projets et à ses manifestations.

En forme de conclusion, l'auditoire fut invité à se souvenir de nos grandes écoles civiles décorées et de leurs anciens, lors de leur passage près de la Tour Eiffel ou de Roland Garros, ou aux stations de métro Alfort, Arts et Métiers, Bienvenüe, Bir Hakeim, Bonsergent, Breguet Sabin, Brochart, d'Estienne d'Orves, Falguière, Félix Éboué et Pigalle.

Pierre Castillon,
président fondateur de l'Académie des technologies

ADMINISTRATIONS ET ORGANISATIONS CIVILES

Deuxième « table ronde »

Rassembler en une seule table ronde la quinzaine d'institutions civiles titulaires de la croix de Guerre relève du défi. En effet, ces institutions diffèrent fondamentalement par leur histoire, leur mission et leur rôle lors des différents conflits. Un bref inventaire permet de souligner cette diversité.

Deux institutions sont dédiées à la sécurité du territoire. C'est le cas des deux bataillons douaniers (Longwy et Belfort) décorés au titre de la première guerre mondiale, mais aussi de la Préfecture de police de Paris qui reçut une croix de Guerre pour 1914-1918 puis pour son rôle dans les combats de la Libération en août 1944.

Titulaires d'un nombre important de croix de Guerre, les pompiers représentent une autre institution, fondée en grande partie sur le bénévolat et implantée sur l'ensemble du territoire national. Six unités de sapeurs-pompiers ont reçu la décoration. La compagnie de Verdun a reçu la croix de Guerre dès septembre 1916, pour son rôle dans la bataille du même nom. Les autres unités ont été distinguées au titre de la seconde guerre mondiale. Lors de la campagne de mai 1940, le corps de sapeurs-pompiers d'Abbeville et celui de Chartres luttent contre les incendies et destructions provoquées par les bombardements. Celui de Bordeaux affronte sept bombardements en 1940, six de 1941 à 1943 et sept encore en 1944. Les pompiers d'Amiens, en plus de leur intervention lors des destructions de 1940, se distinguent par leur attitude résistante. Ils protègent un certain nombre de jeunes visés par le Service du travail obligatoire en les incorporant dans leurs rangs et refusent de mettre ses moyens de transport au service de l'occupant. Même attitude de refus chez les sapeurs-pompiers de Romans, qui se rapprochent de la Résistance et mettent 30 de leurs hommes à la disposition des groupes francs de l'Isère. Sept d'entre eux trouvent la mort dans le Vercors.

Le sauvetage des vies est également au cœur de la mission de deux établissements civils décorés de la croix de Guerre au titre de la seconde guerre mondiale. Le premier est la Croix-Rouge française et le second est l'Hôpital américain de Paris. Enfin, vouées à la vie spirituelle mais aussi à la fraternité humaine, cinq institutions religieuses ont été décorées pour leur engagement contre l'occupant nazi. Plusieurs ont à la fois caché des armes et offert l'asile aux persécutés. C'est le cas de l'abbaye cistercienne Notre-Dame-des-Dombes (Ain) et de l'abbaye Notre-Dame de Guingamp (côtes d'Armor). Dans le pays basque, l'abbaye bénédictine Notre-Dame de Belloc constitue un foyer de résistance vivace, grâce auquel quelque 1.000 aviateurs alliés et militaires français sont exfiltrés vers l'Espagne. Les augustines de Malestroit (Morbihan) abritent les blessés du maquis et les résistants. Enfin, l'institution Jeanne d'Arc, à Hué (Indochine), reçoit la croix de Guerre en 1947 au titre des théâtres des opérations extérieurs, pour le secours apporté aux blessés militaires et civils après le coup de force japonais du 9 mars 1945 puis lors des combats de Hué en 1946.

QUELQUES CAS EXEMPLAIRES

Face à tant de diversité, à tant de contextes historiques différents, à tant de géographies de l'engagement, il n'est pas simple de proposer une approche ordonnée. Pour tenter de rendre compte de la richesse du panel, il a paru pertinent de retenir quelques cas exemplaires. Le choix s'est opéré avec un

Frédérique Neau-Dufour

objectif de représentativité, afin que chaque catégorie (santé, sécurité, religion) soit citée, et chacune des deux guerres mondiales illustrée. Le choix résulte également de la capacité des dites institutions à disposer d'historiens capables de transmettre le passé, ce qui n'est pas aussi simple qu'il y paraît. La plupart d'entre elles restent en effet activement engagées dans la société actuelle. Les défis majeurs auxquels elles font face sur le plan humain, professionnel et financier laissent peu de place à l'étude du passé. Cependant, la Croix-Rouge dispose d'un service d'archives particulièrement compétent, confié à Virginie Alauzet. Et, pour d'autres institutions, des historiens amateurs ou professionnels travaillent le sujet. Il en va ainsi : de Roland Giroire, membre de l'Association pour l'histoire de la douane ; du général Hervé Berthouin, ancien directeur du Service départemental d'incendie et de secours de la Meuse et référent Grande Guerre pour le centenaire de 1914-18 ; de John Crawford, vice-président du Conseil des gouverneurs de l'Hôpital américain de Paris et d'Ellen Hampton, docteure en histoire, spécialiste des deux guerres. Grâce à eux, mais aussi grâce à Renaud Fogola, enseignant-relais au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain qui porte la mémoire de Notre-Dame-des-Dombes, il est devenu possible de bâtir une table ronde fondée sur un discours historique argumenté. Cette table ronde est en apparence un assemblage composite d'institutions marquées par de fortes spécificités mais en réalité, les points de convergence sont plus nombreux qu'il y paraît. Les cinq institutions partagent deux valeurs fondamentales, à savoir l'engagement et le dévouement à autrui. Sur cette base commune, leurs interactions directes sont fréquentes. Ainsi, dans le Longwy bombardé de 1914, les sapeurs-pompiers luttent aux côtés des douaniers. En 1939, la Croix-Rouge américaine vient soutenir l'Hôpital américain de Paris sur les plans financiers et logistiques. Un dernier trait les rassemble : la volonté de faire vivre leur croix de Guerre. Le vœu de silence des cisterciens les a certes empêchés de transmettre leur témoignage, mais le musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain porte désormais l'histoire glorieuse et tragique de leur abbaye. Si l'Hôpital américain de Paris a perdu la trace physique de sa médaille, il s'est engagé dans un travail historique important sur la seconde guerre, qui devrait prochainement aboutir à la réalisation d'un film. Du côté des douaniers, les deux croix de Guerre attribuées en 1915 à la compagnie de Belfort n'avaient jamais été officiellement remises. Une cérémonie a eu lieu en 2017 pour rattraper ce retard. L'institution confirme par-là l'importance qu'elle accorde à son passé. La Croix-Rouge, quant à elle, entretient depuis très longtemps le souvenir de ses bénévoles tués au combat, tout comme les sapeurs-pompiers. Ces derniers, à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, ont réuni 1.300 jeunes volontaires de toute la France à Verdun en 2016.

Frédérique Neau-Dufour,
docteur en histoire, professeur agrégée d'histoire

ENTREPRISES ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Troisième « table ronde »

Le monument aux morts de la Compagnie Générale des Eaux a été transféré de l'adresse historique de la rue d'Anjou à Paris vers le nouveau siège du groupe Veolia à Aubervilliers. 168 noms y figurent, allant d'Adam à Wafflart, sous cet intitulé : **« La Compagnie Générale des Eaux, à ses morts pour la Patrie ».**

Un nombre très important d'élèves furent tués ou blessés au cours de la première guerre mondiale. Un nombre aussi important fut décoré de la croix de Guerre à titre individuel. L'Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy, qui les avait formés, reçut ainsi fort logiquement la Légion d'honneur et la croix de Guerre 1914-1918. Ces noms, figurant sur le monument aux morts d'une Grande Ecole ou d'une grande entreprise, ne sont pour nous que des noms. Mais pour ceux qui les ont connus, leurs familles, leurs maîtres, leurs condisciples, ils représentent autant de visages et de personnalités riches du tempérament et des promesses intellectuelles qui étaient les leurs avant de mourir pour la France. La fleur de leur génération est tombée pour la défense et la gloire du pays. Cette générosité envers l'avenir, qui consiste à tout donner au présent pour le service de la France et des valeurs qu'elle incarne, nous fait humblement écrire, en empruntant la phrase sublime de Bernanos, que « *l'honneur d'un puple appartient aux morts et les vivants n'en ont que l'usufruit* ».

Dans ce colloque consacré aux institutions civiles décorées de la croix de Guerre, il nous est ainsi apparu plus que nécessaire qu'entreprises et organisations professionnelles puissent se souvenir et se réapproprier l'héritage glorieux de leurs anciens tombés au champ d'honneur. Il doit être la fierté des salariés d'aujourd'hui et honoré comme tel. C'est ce que le groupe SNCF a voulu précisément faire en plaçant dans un écrin, situé dans la salle du conseil de son nouveau siège, la Légion d'honneur et la croix de Guerre 1939-1945 avec palme reçues, comme a pu nous le faire découvrir Jean-Manuel Hue, le directeur des relations extérieures du groupe SNCF. Sa collaboratrice, Marie-Noëlle Polino, chargée de projets patrimoine et mémoire, nous dira que la SNCF comptera 8.938 morts et 15.977 blessés au cours de la seconde guerre mondiale. La citation reçue par l'entreprise publique met particulièrement en perspective son action, ayant contribué à la libération du territoire, en désorganisant le transport de l'ennemi au prix de multiples emprisonnements, déportations et exécutions. Elle permettra également d'intégrer l'hommage qui devait être rendu aux cheminots pour leur conduite et leur sens du devoir durant la bataille de France, du 10 mai au 25 juin 1940.

Lors de la première guerre mondiale, c'est à la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, dont la SNCF créée le 1er janvier 1938 est l'héritière, que revient l'honneur d'incarner l'esprit du devoir et du sacrifice d'agents, dont les noms figurèrent sur un tableau d'honneur exposé à la gare d'Austerlitz une fois la paix revenue.

POSTE, SNCF ET BARREAU DE PARIS

Lors de la journée d'étude, La Poste, par la voix de Sébastien Richez, chargé d'analyses stratégiques et historien au comité d'histoire du groupe, a souhaité rendre hommage à des figures tutélaires comme Augustin Alphonse Marty, inspecteur général technique du Service postal militaire, ayant reçu en 1918

Franck Galland

une croix de Guerre avec citation à l'ordre du corps d'armée. Ce furent ensuite le tour des héros de la «Résistance PTT», telle Simone Michel-Lévy, postière et cofondatrice du mouvement «Etat-Major PTT», déportée et pendue à Flossenbürg, le 13 avril 1945, 10 jours seulement avant la libération du camp. Dans la citation du 16 octobre 1945, signée du président du Gouvernement provisoire de la République française, Charles de Gaulle, chef des armées, il est souligné que Résistance PTT a été un «*magnifique mouvement qui a groupé plus de 10.000 membres du Corps des fonctionnaires et des agents des postes, télégraphes, téléphones* ». Comme précisé dans le décret portant attribution de la croix de Guerre avec palme, il aura payé un lourd tribut dans la lutte menée contre l'envahisseur : près de 800 tués et 1.500 déportés. Leila Garnier, directrice générale de Transdev Reims, a conté ensuite l'histoire méconnue de la Compagnie des chemins de fer de la banlieue de Reims (CBR), dont Transdev France et son directeur général Edouard Hénaut, assument fièrement l'héritage. Lors de la première guerre mondiale, le réseau fut détruit à 90 % et reconstruit dans les années suivantes. Ayant rendu de nombreux services, la CBR recevra la croix de Guerre 1914-1918, ayant notamment procédé à l'évacuation massive de populations, comme celle de la ville de Reims en 1915, et ayant permis d'utiliser certaines lignes du réseau comme voies ferrées pour l'artillerie ou pour le transport des blessés. Pour clôturer cette table ronde consacrée aux entreprises et organisations civiles décorées de la croix de Guerre, la parole fût donnée à Maître Emmanuel Escard de Romanovsky, membre du Conseil de l'ordre des avocats et représentant du Barreau de Paris. Communauté professionnelle qui remonte au XIIIème siècle, le Barreau de Paris a compté 1.275 avocats mobilisés en 1914. 232 ont été déclarés morts pour la France et 483 se virent décorés de la croix de Guerre. Durant la seconde guerre mondiale, l'ordre compta 91 morts sur les 2.500 avocats inscrits. Sa citation à l'ordre de l'armée avec attribution de la croix de Guerre 1939-1945 avec palme, fait écho à celle obtenue en 1914-1918. Elle traduit le très lourd tribut payé par le Barreau de Paris à la Résistance, avec 63 morts en déportation.

Ainsi donc, les quatre interventions d'entreprises et d'organisations professionnelles titulaires de croix de Guerre, ou héritières de celle-ci au titre de 1914-1918 ou de 1939-1945, auront permis de rendre un hommage appuyé à celles et ceux qui ont défendu la France, parfois jusqu'au sacrifice ultime de leur vie, durant les deux derniers conflits mondiaux.

Franck Galland,
directeur général
d'Environmental Emergency & Security Services
et président délégué de la section de Paris
de l'ANCGVM

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La marque du courage

Depuis plus d'un siècle qu'elle existe, la croix de Guerre et ses déclinaisons ultérieures pouvait laisser accroire que tous les aspects de son fonctionnement avaient été étudiés. Or la belle journée d'étude qui s'est tenue le 30 juin dernier à Paris, dans les prestigieux locaux de l'Institut national du service public, a démontré que tout était loin d'avoir été dit sur cette décoration.

Ainsi, après la journée de 2018 sur les villes décorées, ce sont les institutions civiles qui ont été mises en lumière, permettant de constater que ce sujet novateur est riche d'enseignements et de pistes de recherches.

LES GRANDES ÉCOLES

Une première table ronde, présidée par le colonel (H) Pierre Castillon, s'est attachée à étudier le cas des 14 Grandes Ecoles civiles honorées de la croix de Guerre 1914-1918, parmi lesquelles un seul établissement de l'enseignement secondaire, le lycée Sainte-Geneviève, de Versailles. Des Arts et Métiers à l'Ecole nationale des chartes, en passant par Supélec, ce sont autant de grands noms de l'enseignement français qui ont pour point commun d'avoir reçu la croix de Guerre. Celle-ci leur a été attribuée notamment pour la part de leurs étudiants tombés au front. En effet, il convient de rappeler que la plupart des élèves de l'enseignement supérieur de l'époque ont servi comme jeunes officiers, et que l'hécatombe qui les a frappés a privé le pays de nombreux talents et de beaucoup de compétences. C'est donc la reconnaissance de la part indirecte prise par ces écoles à la première guerre mondiale qui leur a valu l'attribution de la croix de Guerre.

La question de la mémoire de cette reconnaissance s'est d'ailleurs posée. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les écoles ont-elles gardé une trace visible, comme à l'Ecole nationale des chartes, de la remise de la croix de Guerre ? Les élèves d'aujourd'hui participent-ils du devoir de mémoire envers cette part de l'histoire de leur établissement ? Enfin, une mémoire collective a-t-elle pris corps au-delà des souvenirs individuels ? Autant de questionnements qui ont trouvé un renouveau à l'occasion des commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

ADMINISTRATIONS ET ORGANISATIONS CIVILES

Bien qu'antinomiques, les termes de « civils » et de « guerre » sont durement liés dans l'histoire des conflits. A ce titre, la deuxième table ronde de la journée, animée par l'historienne Frédérique Neau-Dufour, a mis en exergue la très grande hétérogénéité des administrations et organisations civiles concernées : de prime abord, quel point commun existe-t-il entre l'hôpital américain de Paris, l'administration des douanes, la Croix-Rouge française, les sapeurs-pompiers de la Meuse et l'abbaye des Dombes ? Au-delà de leur diversité, toutes ont joué un rôle important, que ce soit à l'occasion du premier conflit mondial (pour l'Hôpital américain de Paris, l'administration des Douanes et les sapeurs-pompiers) ou du second (pour la Croix-Rouge française et l'abbaye des Dombes). Qu'il s'agisse de soins et d'aide aux populations, d'un engagement allant au-delà des missions qui leurs sont dévolues ou encore d'une part active prise dans la Résistance, ce sont autant d'actes « extra-ordinaires », accomplis au péril de la vie de leurs auteurs, qui ont eu pour récompense la croix de

Jean-François Dubos

Guerre. Cette décoration marque bien que c'est leur implication exceptionnelle dans le fait guerrier qui est reconnue et saluée. Elle contribue aussi à mettre en lumière des personnalités marquantes, telles le père Bernard, le capitaine de sapeurs-pompiers Paul Martin ou encore le docteur Jakson. Autant de héros au sein de structures elles-mêmes héroïques.

ENTREPRISES ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

La troisième table ronde a regroupé autour du lieutenant-colonel (R) Franck Galland, directeur général d'Environmental Emergency & Security Services, les représentants de la SNCF, du groupe La Poste, de Transdev Reims, enfin, de l'Ordre des avocats du barreau de Paris. Dans le prolongement des analyses précédentes, les interventions successives ont permis d'identifier points communs et différences dans les motifs qui ont valu à quatre entreprises ou organisations professionnelles de se voir distinguer par la croix de Guerre.

Le cas de La Poste relève de la continuité d'un service très perturbé par le temps de guerre, d'autant qu'un tiers des vaguemestres étaient issus de ses rangs, et y faisaient donc défaut. C'est aussi pour avoir maintenu son service mais également contribué au ravitaillement de la population et au transport tant des blessés que du matériel, que le service des transports de la ville de Reims, ville elle-même martyre et décorée de la croix de Guerre, a été récompensé. Enfin, c'est pour son engagement remarquable, tant collectif qu'individuel, que le Barreau de Paris, où figure aujourd'hui en place d'honneur la croix de Guerre, a été honoré. Le cas de la SNCF est plus complexe, au regard des actions opposées dont elle a été l'acteur ou le vecteur. Au rôle dévolu aux chemins de fer dans le transport de déportés s'est opposé celui de la « résistance du rail ». La société avait même institué ses propres citations, à l'ordre de la région ou de la SNCF, pour rappeler l'héroïsme de certains de ses agents, quelles que soient leurs fonctions.

On le voit, cette journée d'étude fut dense, riche d'enseignements mais aussi d'émotions, à l'évocation par exemple du destin d'anciens élèves de l'Ecole de la France d'outre-mer ou de souvenirs personnels. Les histoires individuelles y ont rencontré l'histoire collective, rappelant que derrière les évènements il y a les hommes et les femmes qui les font. La journée s'est terminée par une intervention du Grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Puga, qui a rappelé la place toute particulière qu'occupe la croix de Guerre parmi les récompenses françaises et, plus largement, l'importance de la reconnaissance des mérites, dont l'exemple des institutions civiles souligne la diversité.

Jean-François Dubos
conservateur en chef
chef du département de la bibliothèque
du Service historique de la Défense
et vice-président de la Société d'histoire
des ordres et décorations

INTERVENTION CONCLUSIVE

Le Grand chancelier de la Légion d'honneur

La journée d'étude qui a rassemblé intervenants et auditeurs pour évoquer les institutions civiles décorées de la croix de Guerre a été conclue par le Grand chancelier de la Légion d'honneur, auquel le président national de l'ANCGVM a présenté les travaux de la journée. Le général Puga a honoré cette journée d'une conclusion, qui a notamment permis de rappeler que des institutions civiles et autres personnes morales ont reçu la Légion d'honneur, dans un cadre juridique pour le moins atypique.

Garant de ce qui se fait en France en matière de décorations et distinctions honorifiques, le Grand chancelier a rappelé, en sa qualité de « gardien du temple », l'importance à attacher aux motifs qui président à l'attribution d'une distinction. S'agissant des personnes morales, cela est d'autant plus sensible que cette dimension collective n'est pas prévue par les textes législatifs et réglementaires. Dès lors se pose la question pour le commandement, qu'il soit civil ou militaire, des critères d'éligibilité à une décoration. A titre d'exemple, il a rappelé que le nombre de morts de la SNCF est indiqué dans la citation qu'elle a reçue, et que près d'un sixième des élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes sont morts pendant la première guerre mondiale. Ce sont donc clairement les lourdes pertes humaines de ces structures qui leur ont valu d'être honorées.

Dans d'autres cas, les motifs d'attribution sont plus complexes. Ainsi la ville de Belgrade a été considérée comme martyre de la Grande Guerre, tandis que la ville de Beauvais, si elle-a aussi a été victime des deux conflits mondiaux, a également été honorée pour le rôle important que son maire a joué dans la Résistance. Ce n'est toutefois qu'en 1957 que la ville été décorée. Elle est, à ce jour, la dernière ville française à avoir reçu la Légion d'honneur. A contrario, l'Université de Nancy a reçu la Légion d'honneur pour avoir, pendant la guerre, maintenu son enseignement dans une région elle-même très lourdement frappée par les combats de la Grande Guerre.

RÉCOMPENSER LE MÉRITE

Ces situations disparates, exacerbées par des contextes tragiques, posent en écho la question de la comparaison du mérite. Or toute comparaison est par définition biaisée, voire source possible d'incompréhensions. Pourrait-on imaginer comparer les mérites d'un poilu de Verdun, d'un soldat se battant actuellement au Mali et d'un combattant de la campagne de France ? Pour le Grand chancelier, c'est un acte de commandement, comme celui de punir : il est nécessaire de faire autant l'un que l'autre, à chaque fois que les circonstances l'exigent. Ce sont d'ailleurs des décisions des plus hautes autorités en ce sens qui ont conduit à la création de la Légion d'honneur par Bonaparte, puis de la Médaille militaire par Napoléon III. D'ailleurs, la création de la croix de Guerre en 1915 relève du même processus de nécessité de récompenser les hauts faits d'armes.

Mais le fait de récompenser, notamment des personnes morales, est loin d'être une évidence. Le général Puga a insisté sur le fait que le code de la Légion d'honneur ne prévoit pas la possibilité d'attribuer la Légion d'honneur à des personnes morales. A chaque fois que cela a été le cas, ce fut par exception. En effet, la Légion d'honneur récompense un parcours personnel, prenant en compte « *le mérite individuel,*

Le général d'armée (2S) Benoît Puga, Grand chancelier de la Légion d'honneur

civil et sous les armes ». D'ailleurs, aucune personne morale n'a été décorée d'un ordre de l'Ancien Régime. C'est donc, en 1815, avec les premières villes décorées de la Légion d'honneur pour leur rôle lors des Cent-Jours, une innovation majeure en matière de récompenses. De même, les premiers drapeaux d'unités militaires n'ont été décorés qu'en 1859, après la guerre d'Italie. Le Grand chancelier a rappelé que seules 39 unités de combat ont reçu la Légion d'honneur, parmi lesquelles trois escadrons de chasse et un bâtiment de la Marine nationale, le *Narval*.

La pratique de la distinction de personnes morales, bien que toujours très restreinte, s'est « généralisée » avec la guerre de 1870 et les deux guerres mondiales. Malgré ces événements terribles, les attributions de la Légion d'honneur sont restées limitées, puisque seules 64 villes françaises et cinq étrangères, la dernière étant Londres, en 2020, ont été honorées. De façon globale, 30 % des villes ont été décorées de la Légion d'honneur avant la première guerre mondiale, 40 % après, et 30 % après la seconde guerre mondiale. Le cas de la ville de Liège, décorée dès 1914, est révélateur de la volonté des pouvoirs publics de l'époque de mettre en lumière le rôle crucial de la résistance de la ville face à l'ennemi, délai qui permit aux Français de préparer la contre-offensive de la bataille de la Marne.

Enfin, le général Puga a indiqué que 21 écoles militaires françaises et trois étrangères (Annapolis, West Point et l'Ecole des officiers du Maroc) ont reçu la Légion d'honneur. La remise de la Légion d'honneur à l'Ecole d'agriculture de Tunis, en 1956, peut susciter davantage d'étonnement que celle à la Croix-Rouge française, décorée par le maréchal Juin au titre de trois guerres, ou que le cas de l'Ecole centrale, laquelle a fourni un important contingent d'officiers d'artillerie pendant la première guerre mondiale, dont beaucoup sont morts au front.

En conclusion, le Grand chancelier de la Légion d'honneur a exposé son avis selon lequel il convient de ne pas tomber dans l'excès en matière de décorations collectives. Il se montre favorable au fait de ne pas l'inscrire dans le code de la Légion d'honneur, laissant le grand maître de l'Ordre pouvoir y faire exception au titre de son pouvoir discrétionnaire. Il a terminé en rappelant la valeur de toutes les décorations et que leur ordre protocolaire ne répond qu'à un besoin d'organisation. Ainsi la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, parce qu'elle est attribuée au nom du président de la République, vient avant d'autres décorations auxquelles cela n'enlève rien à leur grandeur.

Jean-François Dubos
conservateur en chef,
chef du département de la bibliothèque
du Service historique de la Défense
et vice-président de la Société d'histoire
des ordres et décorations

« L'étoffe des héros »

La salle des emblèmes du Service historique de la Défense à Vincennes rend visible de façon spectaculaire l'importance sacrale des drapeaux et étendards au sein des forces armées. Des morceaux d'étoffe sont investis d'une forte charge symbolique : militaire, par les noms de batailles et/ou de campagnes qui les ornent, et politique, par l'histoire héroïque des formations combattantes à la défense de la République et la permanence de la Nation.

Si les drapeaux actuels de la Gendarmerie nationale et de la Garde républicaine leur furent conférés par la Troisième République, on peut néanmoins remonter au début de la période révolutionnaire pour voir apparaître au sein de la Gendarmerie, alors nouvellement créée le 16 février 1791, des étendards pour chaque escadron. L'inscription « GENDARMERIE NATIONALE – FORCE A LA LOI » est inscrite sur un côté alors que l'envers comporte la formule « DISCIPLINE ET OBEISSANCE A LA LOI ». Le général Wirion, qui s'illustra à la bataille d'Hondschoote en septembre 1793 et devint inspecteur général de la Gendarmerie en 1801, déclara que ces inscriptions « *leur* [les gendarmes] *rappelaient sans cesse qu'ils étaient les sentinelles vigilantes et incorruptibles de la sûreté publique et individuelle, qu'ils devaient s'honorer de donner en tout temps l'exemple des vertus civiques, de la discipline et de toutes les qualités désirables dans un militaire républicain* ».

Les Empires

Dans l'histoire vexillologique des emblèmes de l'institution, le décret du 25 décembre 1811 est remarquable car, pour la première fois, il indique qu'il n'y aura pour l'arme qu'une seule aigle déposée auprès du premier inspecteur, en l'occurrence le maréchal Moncey.

Le décret comporte l'unique inscription « L'EMPEREUR NAPOLEON A LA GENDARMERIE IMPERIALE ». Jusqu'à la Monarchie de Juillet, ce drapeau redevient blanc puis il retrouve ses trois couleurs, en étant confié à la première légion de Gendarmerie puis un bataillon de Gendarmerie mobile entre 1852 et 1854, avec les mots « Valeur et Discipline » mais sans aucune inscription de bataille. En 1871, le gouvernement, qui a fui la Commune, donne à la légion de Gendarmerie mobile, installée à Versailles et qui protège celui-ci, un drapeau avec la mention « REPUBLIQUE FRANÇAISE – LEGION DE GENDARMERIE MOBILE » et au verso « HONNEUR ET PATRIE – VALEUR ET DISCIPLINE ».

Mais ce drapeau est versé au ministère de la Guerre en 1885 quand le bataillon qui a succédé à cette légion est dissous.

Ne subsiste alors dans l'institution comme élément matériel de ralliement que l'emblème décerné à la Garde républicaine en 1880.

L'attribution du drapeau à la Gendarmerie en 1913. Le Petit Journal, *supplément du dimanche, 20 juillet 1913. © coll. pers.*

Premiers emblèmes nationaux de la Gendarmerie

Les Républiques

En effet, la formation parisienne s'est vu attribuer des mains du chef de l'État en 1880 un emblème aux côtés des troupes de ligne qui récupèrent le leur après la défaite de 1870, soit près de 400 régiments. Spectaculaire cérémonie militaire lors de la fête du 14-Juillet, ce moment est d'autant plus important que le drapeau tricolore devient alors un des symboles officiels de la République, de même que la Marseillaise devient son hymne officiel. Ce drapeau est néanmoins pour l'heure vierge de tout nom de bataille. Il faut attendre les années 1890 pour voir inscrites les mentions « DANTZIG 1807 », « FRIEDLAND 1807 », « ALCOLEA 1808 », « BURGOS 1812 », batailles accompagnées de la devise « HONNEUR ET PATRIE ». On constate la prégnance de la geste impériale dans un choix qui relie symboliquement la Garde municipale de Paris – créée le 4 octobre 1802 pour la surveillance de la capitale et dissoute en 1813 – et une Garde républicaine qui en est érigée comme l'héritière, alors que les deux formations ont peu de points communs, si ce n'est la localisation. Malgré le caractère autocratique du régime impérial et des batailles qui relèvent plus de la conquête que de la défense, la Troisième République n'hésite pas à exalter à un passé militaire synonyme de grandeur nationale une institution qualifiée de « républicaine ». Cette attribution et cette filiation ne vont donc pas de soi et il est difficile de trouver des éléments d'explication irréfutables. Sans doute que le gouvernement vise deux desseins. D'une part, il veut récompenser une troupe qui a essayé de défendre la capitale contre les communards en 1871 et a payé de ce fait un lourd tribut. Que l'on songe ainsi au massacre de la rue Haxo. D'autre part, le régime songe aussi à l'avenir et cet emblème doit très probablement représenter un gage de fidélité d'une troupe à un régime encore fragile.

Après la seconde guerre mondiale, en 1955, l'inscription « INDOCHINE 1945-1954 » s'ajoute aux quatre précédemment évoquées, rendant

La remise des emblèmes lors de la revue militaire à Longchamp, le 14-Juillet 1880.
La distribution de ses nouveaux drapeaux et étendards à l'armée française sur l'hippodrome de Longchamp, le 14 juillet 1880, Jean-Baptiste Édouard Detaille, 1881-1885. (Musée de l'Armée, Paris)

ainsi hommage aux militaires de l'unité ayant pris part à cette campagne, le plus souvent dans des postes de campagne isolés.

C'est en 1913, à l'occasion d'une autre fête nationale, que la Gendarmerie retrouve un emblème, attribué par la décision ministérielle du 21 mai 1913. Mais, contrairement à l'usage militaire, le drapeau est concédé à une institution, non à un régiment, ce qui pose immédiatement la question du lieu de sa garde.

L'année 1913 pose également question. Pourquoi cette année alors qu'il était déjà question de lui attribuer un emblème à la fin du XIXème siècle ? Peut-on l'expliquer par le contexte de veillée d'armes qui caractérise l'Europe ? Quoiqu'il en soit, quatre batailles sont rapidement inscrites, dès novembre, sur cet emblème confié à la légion de Paris : « HONSCHOOTE », « VILLODRIGO », « TAGUIN » et « SEBASTOPOL » ; aucune date n'est associée alors à ces batailles, comme si leur connaissance allait de soi. Pourtant certains déplorent même qu'aucune notice historique ne soit diffusée dans l'arme. Aussi les capitaine Burlat et lieutenant Durieux publient-ils en 1914 un ouvrage intitulé « Le Drapeau de la Gendarmerie. Son histoire Ses batailles ». Sans entrer dans le détail de chacune d'elles, soulignons toutefois que le choix, contrairement au drapeau de la Garde républicaine, a ici puisé dans divers registres : la défense de la patrie durant la Première République avec Honschoote en 1791 ; les conquêtes napoléoniennes et la guerre en Espagne avec les combats à Villodrigo en 1812 ; les conquêtes coloniales de la Monarchie de Juillet avec la bataille menée contre Abd-el-Kader à Taguin en 1843, puis le siège de Sébastopol en Crimée, au début du Second Empire. Quatre régimes, avec quatre types de bataille qui permettent ainsi d'exalter la fonction combattante de la Gendarmerie à un moment où les relations internationales sont particulièrement tendues.

Comme pour la Garde républicaine, la Gendarmerie se voit plus tard honorée avec l'inscription « INDOCHINE 1945-1954 ». Les participations à divers titres de la Gendarmerie mobile et de la Gendarmerie départementale en Tunisie, au Maroc, mais évidemment surtout en Algérie, font l'objet ultérieurement de l'inscription « AFN [Afrique du Nord] 1952-1962 ». Élément d'identification et instrument de transmission d'une tradition, les drapeaux conférés à la Garde Républicaine puis à la Gendarmerie nationale par la Troisième République sont ceux qui continuent aujourd'hui d'être mis à l'honneur. Ils rappellent aux « soldats de la Loi » leur identité militaire qui perdure malgré les changements de régime et de ministère.

Plus encore, ils exaltent une fonction combattante dans laquelle des gendarmes s'illustrèrent aux côtés des autres armées par le passé et aujourd'hui encore en opération extérieure.

Commandant Laurent López
(Gendarmerie nationale),
Service historique de la Défense

Le drapeau de la Gendarmerie de nos jours
© Dicom Gendarmerie. D. Mendiboure.

DANS LES LIVRES

40ÈME RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Sous la direction de Camille Vargas

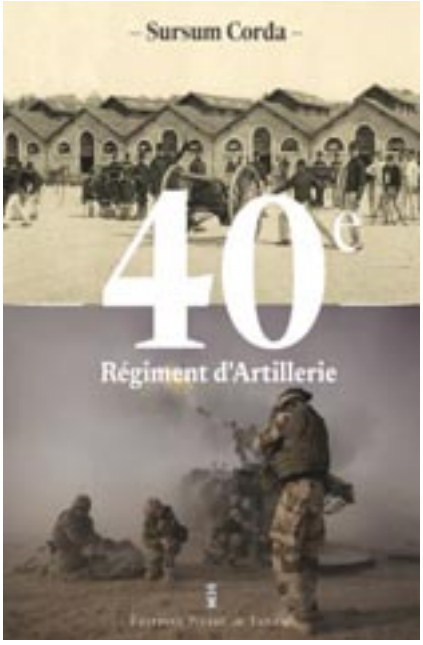

Issu de la réorganisation de l'armée française après la défaite de 1870 contre la Prusse, le 40ème Régiment d'artillerie (RA) s'est couvert de gloire au cours des deux guerres mondiales et après. Arme hippomobile à l'origine, l'artillerie n'arbore pas un « drapeau » mais un « étendard » comme l'arme blindée cavalerie et l'arme du train. L'étendard du 40ème RA, le plus décoré de l'artillerie, parle pour lui avec le nom des batailles auxquelles il a participé : la Marne 1914, Champagne 1915, Verdun 1916-1917, la Somme 1916, l'Aisne 1917-1918, Reims 1918, les Flandres 1940, Paris 1944 et Strasbourg 1944. Sa cravate s'orne des décorations correspondant à ses citations : croix de Guerre 1914-1918, 5 palmes et 1 étoile de vermeil ; croix de Guerre 1939-1945, 3 palmes ; « Distinguished Unit Emblem » (Etats-Unis), flamme bleue avec l'inscription « Saverne and Strasbourg » donnant droit au port de la « Presidential Unit Citation » sur la tenue de cérémonie ; croix de la Valeur militaire, 1 étoile de vermeil pour l'opération «Pamir» (Afghanistan) et 1 étoile de bronze pour l'opération « Sangaris » (République centrafricaine). Sa fourragère, aux couleurs de la Médaille militaire, porte les olives des croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945. Depuis 2010, le 40ème RA a aussi été déployé dans la bande sahélo-saharienne, en Côte d'Ivoire, à Djibouti, aux Emirats arabes unis, dans les pays baltes et en Irak. A sa création en 1894, l'alors 40ème Régiment d'artillerie de campagne compte 15 batteries (12 «montées» et 3 «volantes») et des sections de munitions. Une batterie « montée » compte 3 officiers, 171 sous-officiers et soldats, 168 chevaux, 22 voitures...pour 4 canons de 90 mm. Les trois batteries « volantes », détachées à la 4ème Division de cavalerie et équipées de canons 80 mm avec moins de servants et de caissons, permettent une plus grande souplesse d'emploi car tous les canonniers sont à cheval. La traction hippomobile des canons perdure pendant la seconde guerre mondiale, y compris dans la Wehrmacht. Avant la première guerre mondiale, l'artillerie française se dote du canon de 75 mm, muni d'un système de compression d'air pour absorber le recul et ne nécessitant que cinq servants. Face à la fortification constante du champ de bataille pendant le conflit, elle met en œuvre le « crapouillot », obusier de tranchée à tir courbe. Par la suite, les grosses pièces d'artillerie de 155 mm sont motorisées sur des châssis blindés à chenille (AMX-13 155 F3 et AUF 1) puis à roues (Caesar). Elles sont complétées par les mortiers de 120 mm, pour la courte portée, et les systèmes de missiles « Mistral », contre les menaces aériennes à très basse altitude.

Loïc Salmon

« 40ème Régiment d'artillerie », sous la direction de Camille Vargas. Editions Pierre de Taillac, 288 pages, 250 documents rares ou inédits, 39,90 €.

LA JOIE DE L'ÂME, LE DESTIN DE L'ÉPOUSE DU MARÉCHAL LYAUTEY

par Alain de Savigny

Inès de Bourgoing a partagé les visions de son célèbre mari. Par le respect de la vocation du conjoint et une indomptable volonté, chacun a réussi dans son domaine : la modernisation du Maroc pour le maréchal, le médico-social pour son épouse. Chef de file des infirmières d'aide de la Société de secours aux blessés militaires, directrice générale de la Croix-Rouge française durant la seconde guerre mondiale, première femme nommée Grand-Officier de la Légion d'honneur et honorée du « Ouissam Alaouite » marocain, Inès Lyautey a créé des centaines de dispensaires, de maternités, de centres spécialisés et de maisons de retraite. Pourtant sa discrétion légendaire et la notoriété du maréchal ont toujours maintenu Inès dans l'ombre de son mari.

« La joie de l'âme », par Alain de Savigny. Editions Eric Bonnier, 376 pages, 22 €.

TROUPES DE MARINE, LE PETIT QUIZZ

par Grégoire Thonnay

Les troupes de Marine ont écrit les pages les plus glorieuses de l'histoire militaire française. Depuis leurs origines en 1622, leur destin ne cesse d'être intimement lié à l'histoire de la France : conquête du Nouveau Monde, expansion coloniale, guerres européennes et de décolonisation, coopération militaire et opérations extérieures. De cette épopée faite d'héroïsme et d'abnégation, subsistent la richesse de son patrimoine et son esprit de corps, nourris par quatre siècles d'engagements au service de la France. Les troupes de Marine continuent d'exercer ce métier par vocation et avec la même passion aujourd'hui.

« Troupes de Marine, le petit Quizz », par Grégoire Thonnat. Editions Pierre de Taillac, 112 pages, 6,90 €.

SAINT-CYR

Croix de Guerre 1914-1918, 1939-1945 et TOE Médaille de la Résistance

L'École spéciale militaire de Saint-Cyr a été créée par Bonaparte en 1802 à Fontainebleau, puis implantée en 1808 à Saint-Cyr l'école (Yvelines). Elle a été le creuset de formation de 65.000 officiers de l'armée de Terre, présents dans tous les combats des deux siècles écoulés, comptant plus de l'ordre de 11.000 morts pour la France. Elle avait été désignée par Louis XVIII « *premier bataillon de France* ». Parmi ses illustres anciens figurent Mac Mahon, Canrobert, Lyautey, Franchet d'Esperey, Gallieni, Pétain, De Gaulle, De Lattre, Juin et Leclerc. Les Écoles de Saint-Cyr et Saint-Maixent furent déplacées en 1940 à Aix-en-Provence, puis dissoutes en novembre 1942. L'ancien site de Saint-Cyr abrite désormais un lycée militaire. En 1945, avec quelques péripéties, l'école fut installée à Coëtquidan, commune de Guer (Morbihan).

L'École militaire interarmes (EMIA), créée en 1961 à Coëtquidan, fut alors dédiée au recrutement interne. L' ESM et l'EMIA y furent rejointes en 2021 par l'École militaire des aspirants de Coëtquidan, formant des élèves-officiers sous contrat et des officiers de réserve. Si l'infanterie et les armes techniques restent les affectations majoritaires, on note sur deux décennies l'importance croissante de la Gendarmerie et de l'aviation légère de l'armée de terre.

Les missions des Écoles

L'ESM, École spéciale militaire : le recrutement externe s'y fait sur concours après deux années préparatoires (« Corniches » militaires, comme le Prytanée) en sciences, lettres ou économie, au niveau master 2. L'âge moyen est de 20 ans et les promotions de 170 élèves. Au delà de la formation spécifiquement militaire préparant au combat (courage, qualités physiques et sportives, stage commando en Guyane, capacité à raisonner, culture historique et militaire), l'École attribue des diplômes d'ingénieur à la filière scientifique, pouvant faciliter une carrière ultérieure. L'École associe identité, traditions et esprit de Corps, avec pour devise : « *Ils s'instruisent pour vaincre* ». Les noms choisis par les promotions recoupent la longue histoire des engagements militaires français : « Grande Armée », «Crimée», « Camerone », « Grande Revanche », « Bir Hakeim », « Vercors », « Rhin et Danube », « Dien

SAINT-CYR

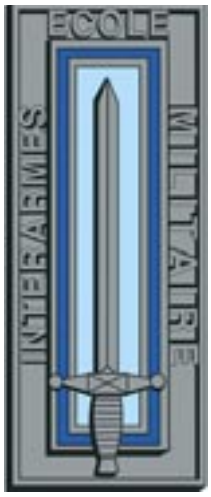

Bien Phu », « Terre d'Afrique » etc. Ou bien, elles honorent les noms de nombreux anciens illustres tels Charles de Foucauld, Raffali et Monclar et Vanbremeersch.

L'uniforme des cyrards est bien connu et respecté des Français, avec son shako bleu-ciel et noir, son casoar et ses plumes rouges et blanches. 45 % des élèves proviennent d'une lignée de soldats. Le recrutement comprend désormais 10 % de filles et 10 % d'étrangers. L'École entretient des liens avec West Point aux État-Unis, Sandhurst en Grande-Bretagne et la Bundeswehr en Allemagne.

L'EMIA, École militaire interarmes, depuis 1961, est l'héritière des anciennes écoles d'armes de Saint-Maixent, Saumur, Fontainebleau et des élèves officiers issus des corps de troupe formés à Cherchell puis à Coëtquidan entre 1942 et 1947. Dédiée au recrutement interne, implantée à Coëtquidan, elle a formé les officiers issus du rang. Sa devise est «*Le travail pour loi, l'honneur comme guide*». Les élèves sont parfois surnommés « Les Dolos ». Leur drapeau arbore la Légion d'honneur, les croix de Guerre 1939-1945 et des théâtres d'opérations extérieurs et la croix de Guerre 1939-1945 de Cherchell. Les promotions comportent 160 élèves d'un âge moyen de 26 ans, pour une durée de deux ans. Leur formation s'appuie sur quatre piliers : humanité, combativité, autorité det intelligence. Elle est validée par un diplôme équivalent au DEUG.

L'EMAC, École militaire des aspirants de Coëtquidan, anciennement 4ème Bataillon de l'ESM depuis 1875 puis l'éphémère EMCTA, a été recréée en 2021. Le recrutement se fait sur dossier après un cursus universitaire Bac +3, formant annuellement de l'ordre de 150 officiers sous contrat, futurs chefs de section, après une année sanctionnée par un mastère de commandement et de leadership. Il s'y ajoute d'autres formations, qui portent le total annuel d'effectifs instruits à 800 : relations humaines, communication, budget, renseignement, partenariat Grandes Écoles, volontaires aspirants, réserve opérationnelle et anciens polytechniciens. L'École a

pour devise : « *L'audace de servir* ». Elle hérite des traditions des officiers de réserve de la Grande Guerre (27.000 morts pour la France) et de Cherchell.

La tenue, le calot et le képi sont bleu horizon. Depuis 2021, l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan regroupe ces trois écoles de formation, correspondant chacune à une voie spécifique : l'ESM, l'EMIA, et l'EMAC.

Les engagements du XXème siècle

Pour son glorieux passé, l'École avait déjà reçu la Légion d'honneur le 22 avril 1914. A l'École, le musée de l'Officier retrace son histoire presti-

SAINT-CYR

gieuse, et héberge la statue « La France » d'Antoine Bourdelle. Deux associations d'anciens maintiennent le contact et les traditions : « La Saint-Cyrienne » avec 5.750 membres anciens de l'ESM ; «L'Épaulette» avec 5.500 membres anciens de l'EMIA et de l'EMAC, sous-officiers et officiers sous contrat. Leurs contributions furent égales dans l'engagement et le sacrifice. Par sa vocation militaire, l'ESM s'est placée au premier rang de l'engagement citoyen lors des grands conflits du XXème siècle. Son terrible bilan des guerres en est la preuve. La guerre de 1914 s'était accompagnée de la fermeture de Saint-Cyr. Pour la seule année 1914, 2.400 officiers furent tués, soit 4 °/°° des combattants. La promotion entrant en 1914 perdit 428 élèves sur un effectif de 774. Ensuite, la proportion de tués évolua entre 3 °/°° et 1 °/°°des combattants. Les grades les plus touchés furent les capitaines. Des dizaines de généraux furent également tués au combat. Quatre des maréchaux étaient issus de Saint-Cyr : Pétain, Franchet d'Esperey, Lyautey et Gallieni. Au total, 13 % des officiers morts pour la France, majoritairement fantassins, étaient des saint-cyriens, totalisant alors de l'ordre de 5.000 tués. **La croix de Guerre 1914-1918**, fut attribuée le 18 mai 1922 avec la citation suivante: « *l'École spéciale militaire, par la valeur et l'héroïsme des officiers qu'elle a formés, a consacré au cours de la Grande Guerre sa longue tradition de sacrifices à la Patrie et a justifié d'éclatante façon sa devise glorieuse : Ils s'instruisent pour vaincre* ».

La guerre de 1939-1945 fut pour les jeunes préparant Saint-Cyr et les élèves une période tourmentée, impliquant des choix personnels difficiles : déplacement de l'École sur Aix-en-Provence ; passage par les chantiers de jeunesse ; création du Service du travail obligatoire en 1942 ; École de la Garde de Guéret; affectations en Gendarmerie ; dissolution en novembre 1942 ; départs vers l'Angleterre ; évasion de France par l'Espagne vers l'Afrique à Médiouna et Cherchell ou vers l'École militaire de l'infanterie et de l'artillerie de Tong au Tonkin ; confrontation parfois consécutives aux dissensions entre Forces françaises libres et Armée d'Afrique. L'ouvrage du général Bertrand Pâris décrit cette

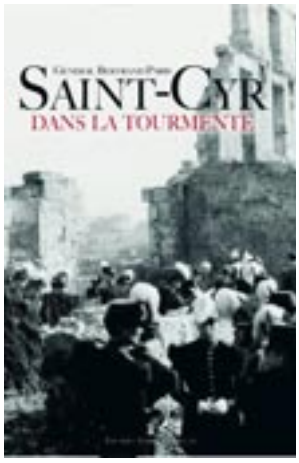

tourmente. Les promotions associaient des jeunes issus des concours à des anciens déjà confrontés à la guerre. Sur 80 % d'élèves de la promo 1943 ayant manifesté leur refus de la défaite, 36 furent déportés, dont 13 ne sont pas revenus. Au total, ce sont 1.500 saint-cyriens qui moururent au Champ d'honneur. Les classes préparatoires à HEC des lycées jouèrent notamment un rôle en acceptant de gonfler artificiellement leurs effectifs pour héberger des futurs combattants, destinés à Cherchell et à Coëtquidan avant de rejoindre la 1ère Armée ou la 2ème Division blindée. **La croix de Guerre 1939-1945** avec palme fut attribuée le 30 novembre 1949 avec la citation suivante : « *Fidèle à ses traditions de dévouement à la Patrie, de courage, de discipline et d'honneur, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr a brillamment formé des officiers qui, alliant leurs compétences techniques au sens du devoir poussé*

SAINT-CYR

Les cadets de la France libre.

jusqu'au sacrifice de leur vie, ont répandu sans mesure leur sang sur les champs de bataille de Syrie, du Maroc, de la deuxième guerre mondiale et d'Indochine ; a donné à la France une pléiade de grands chefs qui ont su conduire la Nation à la Victoire. A ainsi hautement mérité de la reconnaissance du Pays ». Une deuxième palme fut attribuée le 7 juillet 1952 à l'École militaire des cadets de la France libre, créée en 1940 par le général de Gaulle et dont la mémoire est conservée par Saint-Cyr, forma 250 élèves. La citation est la suivante :

« *Dès 1940, reprenant les plus belles traditions de Saint-Cyr, a groupé et instruit les jeunes Français venus en Angleterre, désireux de lutter pour la libération de la Patrie. D'abord à Malvern, puis à Ribbesford, a formé cinq promotions qui se sont magnifiquement comportées sur les champs de bataille les plus divers. A sa dissolution, le 15 juin 1944, pouvait être fière d'avoir bien rempli sa mission, ainsi qu'en témoignent les multiples faits d'armes de ses anciens élèves dont 52 sont morts au Champ d'honneur. Son nom demeurera dans notre histoire militaire, comme celui où la jeune élite de notre armée apprit à vaincre pour libérer la France* ». L'École reçut également **la médaille de la Résistance** française par décret du 6 avril 1944. Trois saint-cyriens furent alors élevés à la dignité de maréchal de France : Juin, De Lattre et Leclerc. Dès 1954, les saint-cyriens furent ensuite très engagés en Extrême-Orient, comptant 800 morts pour la France dans les guerres d'Indochine et de Corée. Ils ont apporté à l'École une nouvelle citation à l'ordre de l'armée avec **la croix de Guerre des Théâtres d'opérations extérieurs** (17 juillet 1953) : «*L'École spéciale militaire interarmes, fidèle à sa tradition de dévouement absolu à la Patrie, n'a cessé de former depuis la Libération de jeunes promotions animées d'une foi ardente, qui, aux côtés de leurs anciens ont servi et continuent à servir avec héroïsme sur les champs de bataille d'Extrême-Orient. Elle a ainsi contribué, au prix du sacrifice de près de huit cents des*

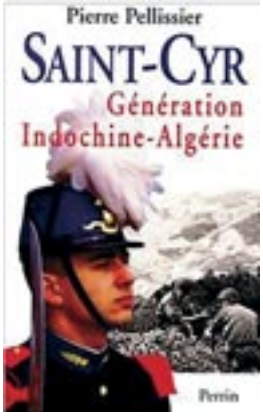

Remise de la médaille de la Résistance par le président de la République Vincent Auriol.

siens, à maintenir haut le prestige du Pays et à sceller l'Union Française par le plus éclatant des témoignages : celui du sang. Elle a bien mérité la reconnaissance de la Nation.» De retour d'Indochine, avec un enthousiasme mêlé d'un sentiment d'amertume et d'abandon, les saint-cyriens furent engagés en Algérie, espérant ne pas voir se reproduire le même scénario. Un livre de Pierre Pellissier décrit les expériences très diverses d'anciens de la promotion Leclerc (1946-1948), en Indochine puis en Algérie, confrontés aux durs aspects militaires et politiques des conflits. Les années 1961-1962 furent un drame pour la plupart d'entre eux, marquant la suite de leur carrière. En Afrique du Nord, 438 saint-cyriens sont morts pour la France. Par la suite, 100 saint-cyriens ont donné leur vie à la France en opérations extérieures ou en service commandé.

Pierre Castillon,
membre du conseil d'administration de l'ANCGVM

LURE (Haute-Saône)

Croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945

Lure est une sous-préfecture du département de la Haute-Saône.

La construction de la ligne Paris-Belfort en 1857-1858, outre le développement industriel, allait faire de la commune un objectif stratégique au cours de la première guerre mondiale.

Lure, par suite de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne en 1870, se trouve au cours du premier conflit mondial à une trentaine de kilomètres de la ligne de front. L'installation du quartier général de la 7ème Armée française dans la bibliothèque de la commune renforça son caractère stratégique. La commune sera l'objet de plusieurs bombardements.

Celui du 6 juillet 1916 fut particulièrement meurtrier. Sept femmes, cinq enfants, deux hommes et un militaire furent tués.

L'attitude de Lure pendant la première guerre mondiale lui vaudra l'attribution de la croix de Guerre 1914-1918 avec la citation à l'ordre de l'armée : « *a été, au cours de la guerre, l'objet de fréquents bombardements par avions. Malgré ses deuils, s'est signalée, pendant ses dures épreuves par une belle vaillance et une patriotique fermeté.* »

La « drôle de guerre »

De septembre 1939 au 10 mai 1940), Lure fut survolée par des avions de la Luftwaffe qui allaient bombarder la base aérienne 116 de Luxeuil. Des bâtiments furent réquisitionnés par l'autorité militaire française. Ainsi l'hospice Marie-Richard fut-il transformé en hôpital militaire. Les premières unités de la Wehrmacht entrent dans Lure le 18 juin 1940 à 11 h 30. La résistance s'organise. Le 4 juillet 1942, dans les locaux de la Chambre des métiers eut lieu une réunion au cours de laquelle fut créé le «Groupe Camille». Il prendra en charge les réfractaires au Service du travail obligatoire (STO). En 1943, lorsqu'il décide de passer à l'action armée, il devient le Sous-Groupement de Lure avec à sa tête le capitaine Francis Nicolas. Ce dernier est arrêté, le 8 août 1944, par la Gestapo. Il sera déporté à Buchenwald où il mourra le 14 mars 1945. Le Sous-Groupement de Lure rejoint le maquis du Chérimont. Lors des combats des 16 et 18 septembre 1944, 60 hommes du maquis furent arrêtés et fusillés par les Allemands à Magny-Danignon et Offemont.

Des Ukrainiens dans la Résistance

La Résistance de la Haute-Saône accueillit un bataillon ukrainien (BUK) qui déserta de la Wehrmacht au complet. En 1941, en Ukraine, la population accueille favorablement les Allemands. Les Ukrainiens sont contre le régime de Staline. Dans les années 1930, la famine provoquée par le régime stalinien a causé la mort de 3 millions d'Ukrainiens. Par ailleurs, suite à la débâcle de l'Armée Rouge en 1941, Staline, par son instruction N°227 du 28 juillet 1941, donne l'ordre de « *ne plus faire un pas en arrière* ». Toute tentative de reculade ou de reddition est considérée comme un acte de trahison. Il est passible de la peine de mort. Les unités de la Wehrmacht et de la Waffen SS accueille-

LURE (Haute-Saône)

ront 25.000 Ukrainiens. Le BUK de Haute-Saône a été formé, en juillet 1942, avec des anciens prisonniers et des jeunes souhaitant se soustraire au STO. Sa mission consiste à assurer la protection des voies ferrées et des installations sensibles. En juillet 1944, il devient le 3ème bataillon du 1er Régiment de la 30ème Division Waffen SS. Il est envoyé en France sous les ordres du major Holba. Les Ukrainiens voulaient combattre les bolchéviques mais pas les Français. En conséquence, dès son arrivée en France, le major Holba et le lieutenant Wozniak entrent en contact avec le capitaine Simon Doillon des Forces françaises de l'intérieur. Ensemble ils rencontrent le commandant Paul Guépratte qui accepte que le BUK rejoigne la Résistance. Le 27 août 1944, les Ukrainiens massacrent les 185 officiers et sous-officiers allemands qui assuraient l'encadrement du BUK. Les 820 Ukrainiens, qui rejoignent la Résistance, apportent 500 chevaux, 4 canons de 47mm, 4 mortiers de 82mm, 37 mortiers de 52mm, 21 mitrailleuses lourdes, 120 mitrailleuses légères, 140 pistolets mitrailleurs, 700 fusils, 6.000 grenades et des munitions. Le BUK mènera dans la Haute-Saône des opérations de guérilla contre les forces allemandes. Les habitants des villages de la Haute-Saône pourvoient au ravitaillement, fournissent des guides et soignent les blessés. Le BUK participera à la libération de Confracourt. Lors de la cérémonie officielle célébrant la libération de la commune, le drapeau ukrainien flottera à côté du drapeau français. En octobre 1944, la 13ème Demi-Brigade de la Légion étrangère (DBLE) prend en charge le BUK. Les pertes du BUK au cours des combats de la libération de la France seront de 143 tués et 52 blessés. Le général Bertin écrira : « *Ce lourd bilan chiffre les sacrifices consentis à la cause de la liberté par les Ukrainiens de la Haute-Saône qui, par ailleurs, n'ont pas une goutte de sang français sur les mains.* » En décembre 1944, la commission militaire soviétique se présente à la 13ème DBLE pour que lui soit remis les Ukrainiens conformément aux accords alliés qui stipulent : « *une restitution réciproque des nationaux respectifs récupérés au cours des opérations* ». Le lieutenant-colonel Saint-Hillier, commandant la 13ème DBLE refuse de se soumettre au contrôle. Les Ukrainiens auront le choix entre quitter la Légion étrangère, s'y engager ou être rapatriés. Ceux qui choisirent d'être rapatriés eurent une vie remplie de souffrances. Le témoignage de M.Tarianyk l'illustre : « *Je n'ai pas la possibilité de prouver ma participation dans la Résistance, puisqu'après mon retour en Union soviétique, on m'a confisqué mon certificat de résistant et je fus condamné à 25 ans de privation de liberté. J'ai vécu beaucoup de malheurs et d'humiliations.* » En 1970, une association ukrainienne expliquait le dilemme auquel avait été soumis le gouvernement français : « *Que l'on veuille bien se remémorer la difficile position du gouvernement français à l'automne 1944 ; son autorité à peine rétablie dans un pays bouleversé, l'internement en URSS de dizaines de milliers d'Alsaciens-Lorrains que l'ennemi avait incorporé de force. Aussi, face à ce trop puissant Allié, fallut-il consentir au funeste rapatriement des Ukrainiens. Le refuge offert par la Légion étrangère permettant, quand même, d'en sauver un certain nombre.* »

La libération

Lure sera libérée, le 16 septembre 1944, par la 3ème Division d'infanterie américaine. La commune de Lure recevra la croix de Guerre 1939-1945 avec la citation : « *Ville demeurée fidèle à la haute tradition de patriotisme qui lui a valu la croix de Guerre avec palme au titre de la guerre 1914-1918. Devenue de bonne heure un centre extrêmement actif de Résistance, a joué un rôle important dans la lutte clandestine contre l'envahisseur. A été durement frappée par la répression ennemie et a subi des dommages importants dans le domaine matériel.* »

Marc Beauvois,
section de la Haute-Garonne

CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON (Gers)

Croix de Guerre 1939-1945

A Castelnau-sur-l'Auvignon, tout a commencé en 1941, lorsque Jeanne Robert, institutrice originaire du Nord, recherchée pour faits de résistance par la Gestapo, fuit sa région natale pour se réfugier en zone libre. Elle arrive à Castelnau-sur-l'Auvignon où un poste d'institutrice est vacant. Elle est accueillie à bras ouverts par le maire de l'époque, Roger Larribeau. Jeanne Robert ne tardera pas à renouer avec d'anciennes connaissances du Nord, dont Maurice Rouneau qui, comme elle, a fui vers le Sud-Ouest, à Agen. Les deux amis et leur complice, Pierre Walleyrand, sergent-chef au 150ème-Régiment d'infanterie d'Agen, ne supportant pas la présence de l'ennemi en France, vont créer à Castelnau, le 12 avril 1942, un important réseau de résistance, le «Réseau Victoire» Ils auront le soutien total du maire et des habitants du village.

L'action du SOE

Dans le même temps, en Angleterre, Churchill a mis en place, depuis 1940, le service secret Special Operations Executive (SOE) chargé de recruter des agents pour armer et former la résistance qui commence alors à s'organiser en France. George Reginald Starr, ingénieur des mines et parlant français couramment avec un accent bien prononcé, est recruté par le SOE pour une mission à Lyon. Quand il débarque à Cassis, petit port provençal, il apprend que les principaux responsables de la résistance dans le Lyonnais sont identifiés par les services allemands. Dans ce contexte, il refuse de remplir sa mission et, suivant certains conseils d'amis sûrs, il prend l'initiative de se rendre dans le Sud-Ouest où il rencontre un agent du Réseau Victoire qui l'amènera à Castelnau-sur-l'Auvignon en novembre 1942. Il se rend compte tout de suite que le petit village présente d'intéressantes caractéristiques géographiques et humaines. En effet ce village est relativement retiré dans une zone de coteaux, relié par plusieurs voies d'accès ou

CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON (Gers)

de fuite et la population est toute entière acquise à la Résistance à l'image du maire Roger Larribeau. Avec l'appui du Réseau Victoire, Starr opère dans les appartements de l'institutrice, il sera logé chez le maire et il créera le « Réseau Wheelwright ». La couverture de Starr qui se donnait pour ingénieur des mines belge en retraite ayant fait fortune au Congo, était impeccable. Elle expliquait les singularités inimitables de son accent qui ne pouvait certes pas le faire passer pour un Français.

De novembre 1942 à avril 1943, il réussit à établir des relations continues avec Londres grâce au « Réseau Prunus » implanté dans la région de Toulouse. Mais en avril 1943, le Réseau Prunus est démantelé par les services de contre-espionnage allemand et Starr est privé de relation avec sa centrale. Pour autant, il ne renonce pas à sa mission mais son manque de communication devient un vrai problème. Finalement, on lui affecte une opératrice radio fin août 1943, Mme Cormeau, qui émit pour lui exactement 400 messages au cours des douze mois suivants. Jeanne Robert et Maurice Rouneau, repérés par les services allemands, doivent, eux, quitter la région via les Pyrénées pour rejoindre l'Angleterre en hiver 1943. Pendant plus d'un an et demi, Starr organise la réception d'une multitude de parachutages d'agents secrets, hommes ou femmes, d'armes et de munitions dans la plus grande discrétion. Ce qui lui permit d'armer des dizaines de maquis depuis la Gironde et le Lot jusqu'au Pyrénées et de doter le Bataillon de l'Armagnac, avec lequel il coopère depuis sa constitution par Maurice Parisot en avril 1944, d'un armement digne de celui d'une armée régulière. Après le débarquement du 6 juin 1944, Castelnau-sur-l'Auvignon, PC de Starr, devient le siège d'un important maquis plurinational (républicains espagnols, Italiens, Néo-zélandais, Anglais et Français) tous désireux de participer à la lutte armée. Le 21 juin, le village fut le théâtre d'un violent combat entre résistants et forces allemandes qui ont fini par découvrir l'existence de ce maquis. Après six heures de combat sévère au cours duquel les guérilleros espagnols ont subi de lourdes pertes, le village est complètement détruit par l'explosion de la tour du château où étaient entreposées les munitions des résistants, comme l'avait ordonné Starr qui fut un des derniers à quitter le village, protégé par les guérilleros espagnols. L'opération du SOE menée par George Reginald Starr depuis Castelnau-sur-l'Auvignon fut une des plus belles réussites du SOE en France.

© Collection Tourisme Gers/OT de la Ténarèze

La croix de Guerre

Castelnau-sur-l'Auvignon fut cité et décoré de la croix de Guerre avec étoile de vermeil le 11 novembre 1948. George Starr a été un organisateur et un stratège exceptionnel sans qui, très certainement, les évènements n'auraient pas eu la même tonalité triomphante. mais Il a eu aussi le mérite de faire coopérer, sans distinction d'appartenance politique, idéologique ou religieuse, les résistants des différentes nationalités du maquis de Castelnau, parfois violemment antagonistes.

Véronique Allaer
adjointe au maire en charge de la mémoire

5ème Régiment de cuirassiers

Le 5ème Régiment de cuirassiers est titulaire de la croix de Guerre 1914-1918 avec 2 palmes, de celle de1939-1945 avec 1 palme et de celle des théâtres d'opérations extérieurs avec 2 palmes.

Après 24 ans de dissolution, le 2 juin 2016, le 5ème Régiment de cuirassiers (RC) est recréé aux Emirats arabes unis (EAU) et stationne à Zayed Military City. Le 15 janvier 2008, un accord intergouvernemental entre la France et les EAU est signé. Il fixe la création d'une implantation militaire française permanente. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique qui définit la région comme une zone d'intérêt majeur.

Les FFEAU

Les missions des Forces françqaises aux Emirats Arabes Unis (FFEAU) consistent à commander les opérations dans la zone et appuyer les moyens militaires déployés ou en transit dans le golfe Arabo-Persique et le Nord de l'océan Indien, à développer et animer la coopération opérationnelle bilatérale avec les forces des EAU et les différents pays de la zone dans le cadre des accords de défense et à aguerrir et entraîner les forces françaises et alliées aux actions de combat en zone désertique et urbaine de type moyen-oriental. Trois structures composent les FFEAU : la base aérienne 104 d'Al Dhafra pour l'engagement d'avions de chasse Rafale et l'accueil d'avions gros porteurs ; la base navale qui assure le soutien des

unités navales françaises et alliées dans la région ; le 5ème RC, qui constitue le centre de gravité de l'action terrestre au Moyen-Orient. L'effectif des FFEAU s'élève à 650 hommes. Le 5ème RC est organisé en groupement tactique interarmes. Il comprend 270 militaires dont 57 permanents et 213 en mission courte durée. Il est structuré en un escadron blindé armé par 15 chars Leclerc et 14 véhicules blindés légers, une compagnie d'infanterie équipée de 14 véhicules blindés de combat d'infanterie, une compagnie d'appui comprenant 5 canons Caesar, 4 véhicules de l'avant blindé du génie et un escadron de commandement et de logistique comprenant 2 dépanneurs de char Leclerc et 5 véhicules poste de commandement. Le 13 octobre 2015, le chef d'Etat-major de l'armée de terre a expliqué ce choix devant la commission de la Défense nationale : « *C'est l'un des régiments les plus anciens et les plus décorés de l'armée française.* »

Une longue histoire

Le 5ème RC a reçu diverses appellations. Le 1er mai 1653, par ordonnance royale, le « Régiment de cavalerie étranger » devint français. Il prend le nom de « Nogent Cavalerie » du nom de son propriétaire. En 1725, Louis XV rachète le régiment et le donne à son beau-père, l'ex-roi de Pologne, Stanislas. En 1737, il est baptisé «Royal Pologne». Après la Révolution il devint « 5ème Régiment de cavalerie ». En 1803, il prend le nom de « 5ème Régiment de cuirassiers », suite à la décision de Napoléon de créer 12 régiments de cuirassiers. Le mode d'action des cuirassiers est la charge, qui doit permettre de briser les lignes ou les carrés ennemis et ainsi d'emporter la victoire. C'est une arme de choc. Les cuirassiers seront de toutes les batailles du Premier Empire. En 1914, le 5ème RC appartient à la 9ème Division de cavalerie. Il participe à la bataille des frontières. Le 1er juin 1916, il est transformé en «5ème Régiment de cuirassiers à pied». Il est structuré comme un régiment d'infanterie à 3 bataillons à 4 compagnies. Après l'armistice, il redevient un régiment monté. A l'issue de

la guerre, l'écharpe de son étendard portera la croix de Guerre 1914-1918 avec 2 palmes de bronze résultant des 2 citations à l'ordre de l'armées :

Première citation : « *Jeté dans la bataille le 4 avril 1918, a héroïquement lutté contre des forces allemandes nombreuses et acharnées, et, par l'habileté de manœuvre, la ténacité et l'esprit de sacrifice manifestés par tous les bataillons et en particulier par le 2ème bataillon, sous les ordres du commandant Spitzer, a enrayé la progression de l'ennemi sur des positions très importantes de la bataille générale.* »

Deuxième citation : « *Après s'être distingué sur l'Avre à la bataille de Moreuil (4 au 11 avril 1918), a été, du 27 mai au 14 juin, engagé presque sans interruption, sous le commandement du lieutenant-colonel Altmayer. N'a pas cessé d'opposer à un ennemi très supérieur en nombre une résistance magnifique, lui infligeant les plus lourdes pertes. Le 13 juin, dans la région de Saint-Pierre-Aigle, s'est accroché à un plateau dénudé, y a résisté toute la journée, quoique débordé sur ses deux flancs. Ne s'est retiré que sur un ordre du commandement, en laissant devant lui des réseaux de fils de fer couverts de cadavres allemands, et en défendant le terrain pied à pied. Le 14 juin, s'est maintenu sur une position avancée à plus de deux kilomètres à l'intérieur des lignes ennemies. A conservé ainsi une précieuse base de contre-attaque qui a permis à des troupes fraîches de reconquérir, le lendemain et les jours suivants, une partie du terrain perdu. Enfin, pendant les mois de septembre et octobre, en Woëvre, par des coups de main hardiment exécutés, a donné la preuve du brillant esprit offensif qui l'anime et fait de nombreux prisonniers.* »

En 1940, il appartient à la 2ème Division de cavalerie légère. Son attitude au cours de la bataille de France sera récompensée par une citation à l'ordre de l'armée. Il est dissous lors de l'armistice de 1940. Il est recréé en 1945 pour servir en Indochine. Il y restera pendant 9 ans. Ses missions consistent à réaliser des raids et à participer à la stabilisation militaire. Il y obtiendra la croix des TOE avec 2 citations à l'ordre de l'armée. Il est dissous en 1955, recréé en 1961 et prend garnison en Allemagne. Il est de nouveau dissous en 1992. Du 17 août au 27 août 2021, le 5ème RC est projeté pour la première fois depuis sa recréation en 2016. Il participe à l'opération « Arpagan», organisée par les forces armées françaises pour réaliser des évacuations aériennes au départ de l'aéroport de Kaboul. « Arpagan » a permis l'évacuation de 2.630 Afghans et 142 Français. Le 5ème RC a reçu mission d'assurer le filtrage et la sécurisation des réfugiés à l'aéroport de Kaboul. Le contre-amiral Fayard commandant des FFEAU a déclaré : « *Le 5ème RC est une véritable boîte à outils dans laquelle j'ai été capable de puiser une section PROTERRE, une capacité EOD (neutralisation d'explosif), des militaires féminins pour effectuer les fouilles des femmes et des enfants que l'on voyait arriver de plus en plus, ce qui n'était pas forcément le cas de la partie forces spéciales.* » Une fois de plus le 5ème RC se montre digne de la déclaration du duc de Wellington : « *Quand je vois un cuirassier français à côté de sa rosse, je ris, quand il est dessus, je l'admire, quand il charge, j'ai peur.* » **Marc Beauvois,**

section de la Haute-Garonne

Le Commando Marine *Ponchardier*

Le Commando Marine* Ponchardier, *titulaire de la croix de Guerre 1939-1945 avec 2 palmes, a été dissous en 1946 puis recréé le 11 septembre 2015 à Lorient.

Le Commando Marine *Ponchardier* comprend 150 marins, dont quelques-uns sont brevetés commando. Sa mission consiste à apporter un appui à l'insertion terrestre, maritime et aérienne. Il fournit aussi des armements spéciaux aux cinq Commandos (unités) des opérations spéciales de la Marine nationale.

Les missions

Le Commando *Ponchardier* est composé de quatre escouades : « Mer », « Terre », « 3D » et « Moyens spéciaux ». Les hommes constituant l'escouade «Mer », équipée d'embarcations rapides, sont capables d'assurer des raids pouvant durer plusieurs jours pour acheminer des groupes d'assauts au plus près de l'objectif et leur apporter l'appui-feu nécessaire. L'escouade « Terre » remplit à terre les mêmes missions que l'escouade « Mer ». Elle est équipée de véhicules de patrouilles spéciales, de véhicules légers de reconnaissance et d'appui et de véhicules forces spéciales. De son côté, l'escouade « 3D » doit assurer l'insertion par voie aérienne des commandos Marine. Ces derniers sont détenteurs d'une technique qui leur est exclusive : le « Tarpon » (largage opérationnel à la mer des hommes, des équipements et des embarcations).

Le fondateur

Pierre Ponchardier est né le 4 octobre 1909 à Saint-Etienne. A vingt ans, il sort de l'Ecole navale en tant qu'enseigne de vaisseau. En 1937, il est breveté pilote de l'Ecole d'application de l'armée de l'air. En novembre 1937, lieutenant de vaisseau, il est muté en Extrême-Orient comme pilote de l'hydravion du croiseur *Lamotte-Picquet*. Au printemps 1940, il rentre en France mais trop tard pour participer aux combats. Il se replie au Maroc. En juin 1942, en permission en France, il passe en zone occupée pour rejoindre son frère, Dominique, qui dirige un réseau de résistance. Ensemble ils créent le réseau « Sosies ». En septembre 1942, Pierre est affecté à la base aéronavale de Saint-Raphaël. Début 1943, après l'invasion de la zone Sud par les troupes allemandes, Pierre Ponchardier est mis en congé d'armistice. Les deux frères réorganisent le « Réseau Sosies», qui inclut les branches « Marine », « SNCF » (dirigée par Louis Armand futur responsable du «Réseau-Fer» et futur pésident de la SNCF), « Michel » (renseignement) et « Action » (chargée de l'élimination des collaborateurs et des traîtres). Le réseau, en coopération avec l'aviation britannique, réalise l'opération « Jericho ». Le 18 février 1944, trois vagues de six bombardiers Mosquito bombardent la prison d'Amiens. Le réseau mobilise un maximum de véhicules pour évacuer, dès le bombardement des installations, 180 prisonniers qui devaient être fusillés par les Allemands.

Les citations

Fin 1944, l'amiral Nomy demande au capitaine de corvette Pierre Ponchardier ce qu'il souhaite. Celui-ci répond : « *Je voudrais former un Commando de parachutistes de l'aéronavale, sur le modèle des SAS britanniques, contre les Japonais* ». Le Commando est créé le 1er janvier 1945. Les consignes de Pierre Ponchardier sont claires : « *Je veux des hommes qui sachent se débrouiller en toutes circonstances. Un bon commando ne se fait jamais prendre et ne laisse jamais de trace.* » Après un en-

traînement, le bataillon « SASB » rejoint l'Inde où il est intégré au CLI/5ème RIC. Le SASB comprend 3 Commandos, à savoir 1 Commando aéronaval et 2 Commandos formés de soldats coloniaux. Le 4 octobre 1945, le SASB débarque à Saïgon. Le 22 janvier 1946, un 4ème Commando, formé de coloniaux, est créé. En février 1946, le bataillon SASB prend corps sous le nom de « Groupement autonome *Ponchardier* » (GAP), qui recevra la croix de Guerre 1939-1945 accompagnée de deux citations à l'ordre de l'armée qui expriment précisément les actions qu'il a menées.

Première citation : « *Magnifique unité de commandos parachutistes élite du corps expéditionnaire en Extrême-Orient. Sous les ordres du capitaine de frégate Ponchardier a toujours exécuté avec succès les missions qui leur ont été confiées. Le 1er mai, dans la région d'An-Hoa au Nord-Ouest de Thudaumot, a anéanti le corps des volontaires de la mort de N'Guyen-Binh, au cours d'une action très vigoureusement menée, s'emparant de 50 fusils de guerre, d'une arme automatique et d'un mortier avec ses munitions sans subir la moindre perte. Au moins de juin, épuisés par neuf mois de dure campagne, ont encore réussi à ramener le calme dans la région de Tay-Ninh et à obtenir la reddition de nombreux dissidents à la suite de trois raids audacieux opérés au cœur du repaire des rebelles de la forêt de Long-Giang, à l'Ouest de Vaico. Terreur des rebelles, ont quitté l'Extrême-Orient le 28 Août 1946 sans avoir essuyé un seul échec et après avoir joué un rôle prépondérant dans la libération du Sud de l'Indochine. Restera pour la Marine et les troupes coloniales le modèle du Commando dans la guerre coloniale.* »

Deuxième citation : « *Remarquable unité de commandos parachutistes qui, sous les ordres de son brillant chef le capitaine de corvette Ponchardier, s'est toujours distingué par ses rares qualités de courage, d'audace et d'allant. Après avoir débarqué le 13 octobre 1945, en Cochinchine, avec les premiers éléments du corps expéditionnaire, s'est aussitôt signalé en dégageant la région Nord de Saïgon. Puis, en une campagne de 65 jours dans le Sud cochinchinois, s'est emparée successivement de Mytho par un coup d'audace, de Vinh Long, Cantho et Travinh par des débarquements de vive force, ramenant la confiance et la vie normale dans plus de 50 localités après 150 accrochages victorieux sur les rebelles et délivrant de nombreux otages. Le 23 janvier, a bousculé à Tan-Uyen une bande de nombreux rebelles fortement armés enlevant à la baïonnette les derniers retranchements rebelles du village de Tan-Phu. A décimé dès le début d'avril les bandes de pillards de la région de Govap, en leur infligeant des pertes sévères en moins d'une semaine. Restera, pour la Marine et les troupes coloniales, un magnifique exemple des plus hautes qualités guerrières, pratiquées dans l'union et l'enthousiasme les plus parfaits.* »

Le 17 septembre 1946, le GAP est dissous. Le 27 janvier 1961, l'avion, avec à son bord le vice-amiral Pierre Ponchardier commandant la zone maritime de l'Atlantique Sud et son épouse, s'écrase au décollage sur le terrain de Tambaccouba (Sénégal). Les six occupants sont tous tués.

Dominique Ponchardier, frère de l'amiral, termine la guerre à la Direction générale des études et recherches (ancêtre de la Direction générale de la sécurité extérieure). En 1964, il est nommé ambassadeur en Bolivie et négociera la libération de l'écrivain Régis Debray. Il est l'auteur de la série « Le Gorille » publiée dans la collection Série noire (nom de plume. A.L. Dominique). Il est aussi le créateur du terme « barbouze ».

Marc Beauvois,
section de la Haute-Garonne

Finistère - 29 - Brest

Le nom de la résistante Irène Vallé attribué à une rue

Officier de la Légion d'honneur, médaillée de la Résistance et titulaire de la croix de Guerre 1939-1945, Irène Vallé a été présidente de la section des Croix de guerre du Finistère durant 15 ans. Une plaque de rue à son nom a été dévoilée à Brest le 21 mai 2022, dans le cadre du 75ème anniversaire de l'attribution à la ville de Brest de la médaille de la Résistance et en présence du maire de Brest, de son fils Philippe Vallé et sa famille ainsi que des élus et des personnalités civiles. La démarche avait été initiée par des associations d'anciens combattants avec l'appui d'un groupe de conseillers municipaux brestois. Née à Rennes en 1923, ce petit bout de femme très déterminée va entrer en résistance très tôt, dès l'arrivée des Allemands. Elle commence par fabriquer secrètement des tracts et par relayer des discours et photos du général de Gaulle. Elle appelait cela «*de la résistance de gamine*». Dénoncée, elle est arrêtée par la Gestapo le 7 avril 1942 et condamnée à un an de prison. Emprisonnée à la maison d'arrêt de Rennes en ne perdant rien de sa combativité, elle réussit à faire chanter «La Marseillaise» à tous les détenus de la prison le 14 juillet 1942 ! Une fois libérée, elle est repérée par la Résistance. Elle va devenir, dans les réseaux FFI (Forces françaises de l'intérieur), un très actif agent de liaison sous le pseudonyme de « Claudine ». Elle pratique le renseignement pour les huit départements de l'Ouest. Dans des conditions risquées, elle multiplie les missions entre la Bretagne et Paris par des échanges de messages, documents et plans. Parfois même, elle transporte des armes et le matériel nécessaire à la lutte contre l'occupant. Le 6 juin 1944, le jour du débarquement en Normandie, elle est nommée lieutenant. D'un sang-froid et d'un courage exemplaire, au lendemain du débarquement allié et jusqu`à la Libération, elle continue d'assurer, à bicyclette et à pied, d'importantes et périlleuses missions à travers les lignes allemandes. Elle fut une des rares femmes à avoir eu des responsabilités nationales dans les FFI. « *J'ai donné ma jeunesse à mon pays et j'ai eu la chance de m'en être sortie* », témoignait-elle souvent, notamment dans les établissements scolaires où elle transmettait les valeurs de la Résistance. Personnalité éminente dans le monde des associations patriotiques de Brest et du Finistère, elle est décédée le 21 mai 2012 et a été inhumée au cimetière de Roscoff. «*Résister pour être libre. Du courage pour résister, il en fallait.*»

Christian Blondel,
secrétaire et trésorier de la section

A gauche, remise de la croix de Guerre à Irène Vallé le 11 novembre 1945 © Télégramme de Brest.
A droite, Irène Vallé est promue officier de la Légion d'honneur © Télégramme de Brest.

Gironde - 33 - Portets

Assemblée générale du 28 mai 2022

Exposition du centenaire de la croix de Guerre des TOE.

La section des Graves des Croix de guerre et de la valeur militaire a tenu son assemblée générale, le 28 Mai 2022 à Portets. Didier Cazimajou, maire de Portets, accueille très chaleureusement, dans la salle communale de la mairie : le président Daniel Gyre ; Marcel Mascetti, vice-président UDAC 33 ; le capitaine Jean-Paul Debobel représentant l'armée de Terre ; l'adjudant-chef Romuald Ravaillault représentant la Gendarmerie ; Eric Julien, président des porte-drapeaux de Bordeaux ; l'ensemble des participants. Didier Cazimajou nous souhaite la bienvenue et présente sa commune, qui tire son nom de l'ancienne activité de son port sur la Garonne : « Porteh » en gascon et Portets aujourd'hui. Il nous souhaite d'excellents travaux. Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité, les sortants sont réélus pour trois ans. Avec l'autorisation du maire, une exposition commémorant le centenaire de la création de la « croix de Guerre des théâtres des opérations extérieurs » a été installée par le commandant de la réserve citoyenne Jean Claude Dambiel, préposé de la mémoire de notre section, dans les locaux de l'Espace culturel « La Forge » de la commune. Cette exposition a été très appréciée et nous avons répondu à de nombreuses questions.

Le président Gyre fait un exposé, très écouté et agrémenté d'un diaporama, sur « Le Jour le plus Long ». Après l'assemblée générale ont eu lieu : le défilé de l'ensemble des participants jusqu'au monument aux morts ; le lever des couleurs ; la remise de décorations : médaille d'Outre-mer avec agrafe « Tchad » à l'adjudant-chef Noël Gahinet ; médaille de la « Jeunesse et des Sports et du Mérite associatif » échelon or au major Robert Barthel. Ont suivi : un dépôt de gerbe par le maire de la commune et le président Gyre ; un recueillement à la mémoire des enfants de la ville morts pour la France ; un remerciement très chaleureux aux cinq porte-drapeaux du canton de Portets.

Lors du vin d'honneur, le président remercie la municipalité de Portets et lui demande de ne pas oublier nos très valeureux anciens qui, dans leur jeunesse, «*se faisaient une certaine idée de la France* ». Il rend ensuite de vibrants hommages au colonel Henri Laronze, commandeur de la Légion d'honneur (campagne de France auprès de l'aviation britannique sur bombardier Halifax), au commandant Raymond Bruder, ancien du Régiment d'infanterie chars de marine (campagnes d'Allemagne, d'Indochine et d'Algérie), à Germain Denys (Bataillon de Corée) ; au lieutenant-colonel Marcel Mascetti (Indochine et Algérie, 4 citations).

Le maire répond en insistant sur l'œuvre de mémoire et de paix des Croix de guerre et du monde combattant. Un excellent repas pour 53 convives, fourni par M. Lacampagne (traiteur), réunit les autorités, les Croix de guerre, leur famille et leurs amis dans une chaude ambiance de convivialité et surtout de grande amitié.

Daniel Gyre, *président de la section des Graves*

Cérémonie au monument aux morts de la commune avec le maire Didier Cazimajou et le commandant (H) Daniel Gyre.

ASSOCIATION NATIONALE des CROIX DE GUERRE et de la VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919 - Loi du 1er juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique (Décret du 22 avril 1963)

« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers les Croix de Guerre que se tournent les regards. »
(Alphonse JUIN, Maréchal de France)

Formulaire d'adhésion Membre titulaire

NOM (en majuscule) : ..... Prénoms : .....
Né(e) le : ..... à : ..... Dépt. ou pays : .....
Civilité ou grade : ..... Nationalité : .....
Adresse : .....
Code Postal :..... Ville : ..... Pays : .....
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....
Courriel : .....

Armée d'appartenance : Terre Air Mer Gendarmerie

Carte du combattant : n° : ..... Délivrée le : ..../...../..... Par : .....

Citations à l'ordre :
- Croix de guerre 1939-1945 : Ordre : ..... Date : .....
- Croix de guerre des TOE : Ordre : ..... Date : .....
- Croix de la valeur militaire : Ordre : ..... Date : .....
- Médaille d'honneur de la gendarmerie nationale avec citation :
  Ordre : ..... Date : .....
- Médaille d'or de la défense nationale pour citation sans croix :
  Ordre : ..... Date : .....

Ordres nationaux et Médaille militaire :
- Légion d'honneur : Grade : ..... Date : .....
- Médaille militaire : Date : .....
- Ordre national du Mérite : Grade : ..... Date : .....

Autres décorations militaires ou civiles, françaises ou étrangères :
.....
.....
.....

Qualité	Cotisation (1)	Annuelle (2)	Don (2)	Total
Membre titulaire	de Base	30 €	+	=
	Soutien	de 50 à 99 €	+	=
	Bienfaisance	100 € et plus	+	=

(1) Abonnement revue « Croix de guerre et Valeur militaire » inclus.
(2) Délivrance d'un reçu permettant éventuellement de déduire 66 % de la cotisation et des dons.

Merci de bien vouloir adresser ce bulletin accompagné de votre règlement à l'ordre de l'ANCGVM.

Fait à ..... le ...../...../..... Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle – 75007 PARIS
Tél : 01 44 42 38 47 - Courriel : ancgvm@sfr.fr - SIRET 311 853 063 000 23
Site internet : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Groupement n°31

formulaire adhésion villes.qxp_Mise en page 1 22/09/2022 12:40 Page 4

ASSOCIATION NATIONALE des CROIX DE GUERRE et de la VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919 - Loi du 1er juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique (Décret du 22 avril 1963)

« VILLES DÉCORÉES »

« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers les Croix de Guerre que se tournent les regards. »
(Alphonse JUIN, Maréchal de France)

Formulaire d'adhésion « *VILLE DÉCORÉE* » :

- **Renseignements :**

NOM de la ville, de la commune ou du village : .....

Nom du Maire :..... Nombre d'habitants : .....

Adresse complète :

Téléphone : .....

Adresse courriel : .....

Croix de Guerre 1914-1918
Croix de Guerre 1939-1945
(Joindre copie de la ou les citations à l'ordre de la Nation)

Souhaite adhérer à l'Association Nationale des Croix de Guerre *"Villes décorées"*.

- **Cotisation annuelle :** *(Assemblée générale du 3 juin 2021)*

- Ville décorée moins de 1.000 habitants **Cotisation annuelle : 30 €**
- Ville décorée entre de 1.000 et 5.000 habitants **Cotisation annuelle : 50 €**
- Ville décorée entre 5.000 et 10.000 habitants **Cotisation annuelle : 100 €**
- Ville décorée de plus de 10.000 habitants **Cotisation annuelle : 150 €**

A le

(Signature)

Relevé d'identité bancaire

Code banque	Code guichet	Code BIC	Numéro de compte	Clé
10107	00177	BREDFRPPXXX	00517045639	93
Code IBAN	FR76 1010 7001 7700 5170 4563 993			

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle – 75007 PARIS
Tél : 01 44 42 38 47 - Courriel : ancgvm@sfr.fr - SIRET 311 853 063 000 23
Site internet : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Groupement n°31

formulaire adhésion unités militaires.qxp_Mise en page 1 22/09/2022 12:41 Page

ASSOCIATION NATIONALE des CROIX DE GUERRE et de la VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919 - Loi du 1er juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique (Décret du 22 avril 1963)

« UNITÉS MILITAIRES DÉCORÉES »

« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers les Croix de Guerre que se tournent les regards. »
(Alphonse JUIN, Maréchal de France)

Formulaire d'adhésion « *UNITÉ MILITAIRE DÉCORÉE* »

APPELLATION DE l'UNITE (en majuscule) : .....
Nationalité de l'Unité : ..... Armée d'appartenance : .....
Chef de corps ou commandant d'unité : .....
Nom de la personne à contacter : .....
Adresse : .....
Code Postal :..... Ville : ..... Pays : .....
Téléphone fixe : ..... Mobile : ..... Courriel : .....

Citations à l'ordre :

- Croix de guerre : 1914-1918 ☐ 1939-1945 ☐ TOE ☐
- Croix de la valeur militaire ☐
- Médaille d'honneur de la gendarmerie nationale avec citation ☐

Fourragères :

.....
.....

Ordres nationaux :

- Légion d'honneur : ☐ Date : .....
- Ordre de la Libération : ☐ Date : .....

Autres décorations militaires ou civiles, françaises ou étrangères :

.....
.....

Cotisation annuelle :

Qualité	Cotisation (1)	Annuelle (4)	Total
Unité décorée	- de base (2)	50 €	=
	- élargie (3)	150 €	=

(1) Rayer la mention inutile
(2) Un abonnement revue « Croix de guerre et Valeur militaire » inclus.
(3) 4 abonnements (chef de corps ou cdt d'unité + catégories : officiers, sous-officiers ou officiers mariniers et militaires du rang)
(4) Délivrance d'une facture

Merci de bien vouloir adresser ce formulaire accompagné de votre règlement par chèque ou par virement à l'ordre de l'ANCGVM.

Relevé d'identité bancaire

Code banque	Code guichet	Code BIC	Numéro de compte	Clé
10107	00177	BREDFRPPXXX	00517045639	93
Code bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7001 7700 5170 4563 993				

Fait à ..... le ...../...../..... Cachet et signature :

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle – 75007 PARIS
Tél : 01 44 42 38 47 - Courriel : ancgvm@sfr.fr - SIRET 311 853 063 000 23
Site internet : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Groupement n°31

formulaire adhésion institutions civiles.qxp_Mise en page 1 22/09/2022 12:41 Page 4

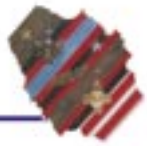

ASSOCIATION NATIONALE des CROIX DE GUERRE et de la VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919 - Loi du 1er juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique (Décret du 22 avril 1963)

« INSTITUTIONS CIVILES DÉCORÉES »

« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers les Croix de Guerre que se tournent les regards. »
(Alphonse JUIN, Maréchal de France)

Formulaire d'adhésion *« INSTITUTION CIVILE DÉCORÉE »*

NOM OU RAISON SOCIALE DE l'INSTITUTION (en majuscule) : .....
.....
Nationalité de l'Institution : ..... Secteur d'activité : .....
Directeur ou représentant légal de l'Institution : .....
Nom de la personne à contacter : .....
Adresse : .....
Code Postal :..... Ville : ..... Pays : .....
Téléphone fixe : ..... Mobile : ..... Courriel : .....

Citations à l'ordre :

- Croix de guerre : **1914-1918** ☐ **1939-1945** ☐ **TOE** ☐

Ordres nationaux :

- Légion d'honneur : ☐ Date : .....
- Ordre de la Libération : ☐ Date : .....

Autres décorations, françaises ou étrangères :
.....
.....

Souhaite adhérer à l'Association Nationale des Croix de Guerre *"Institutions civiles décorées"*.

Cotisation annuelle (1) (2) : 150 €

(1) Un abonnement revue « Croix de guerre et Valeur militaire » inclus.
(2) Délivrance d'une facture

Merci de bien vouloir adresser ce formulaire accompagné de votre règlement par chèque ou par virement à l'ordre de l'ANCGVM.

Relevé d'identité bancaire

Code banque	Code guichet	Code BIC	Numéro de compte	Clé
10107	00177	BREDFRPPXXX	00517045639	93
Code bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7001 7700 5170 4563 993				

Fait à ..... le ...../...../..... Cachet et signature :

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle – 75007 PARIS
Tél : 01 44 42 38 47 - Courriel : ancgvm@sfr.fr - SIRET 311 853 063 000 23
Site internet : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Groupement n°31

4 de couv 3 T 2020 p39 carnet .qxp_Mise en page 1 04/10/2022 11:17 Page 1

CARNET

DÉCÈS

Siège national

Claude ALLOUCHE

Section des Graves

Pierre CLUZAN

Section de l'Isère

Hubert CREPET

Section de la Haute-Vienne

Ulric GROGOGEAS

Section des Landes

Guy RENOULEAU

ADHÉSIONS DEPUIS JUIN 2022

MEMBRES

Section du Poitou-Charentes

Gérard FAIVRE

Moïse GACHINIARD

UNITÉS MILITAIRES

2ème Régiment de chasseurs d'Afrique

INSTITUTIONS CIVILES

Alumni de l'Ecole des hautes études commerciales

VILLES

02 - CONDÉ-EN-BRIE

02 - PINON

08 - MALANDRY

14 - AUDRIEU

14 - LISIEUX

39 - VILLEVIEUX

51 - BOULEUSE

51 - BOULT-SUR-SUIPPE

51 - CERNAY-LES-REIMS

51 - VAUCLERC

54 - BOISMONT

54 - DIEULOUARD

55 - HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES

55 - SAINT-MAURICE-SOUS-LES- CÔTES

55 - VILLE-EN-WOEVRE

57 - HOTTVILLER

57 - SARREBOURG

77 - VALENCE-EN-BRIE

L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire adresse ses sincères condoléances aux familles endeuillées et les assure de toute son amitié. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Six mois après leur parution dans la revue, tous les articles concernant les villles, les unités militaires, les institutions civiles et militaires décorées et l'histoire militaire sont accessibles sur le site de l'ANCGM : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr cliquer dans l'onglet « DOCUMENTATION ».